

# **EUROPLASMA**

A leading Provider of Clean Technology and Clean Energy Solutions

## Comptes consolidés

### IFRS

## 2016

**EUROPLASMA**  **INDUSTRIES**

 **CHO POWER**

**inertam** 

**ALEUP**  
**LISTED**  
NYSE  
ALTERNEXT

Société Anonyme au capital de 11 165 394,90 euros  
471 Route de Cantegrit Est - BP 23  
F-40110 Morcenx  
Tél : +33 (0) 556 497 000  
B 384 256 095 RCS Mont-de-Marsan

# TABLE DES MATIERES

<b>1.</b>	<b>ETAT DE LA SITUATION FINANCIERE CONSOLIDEE</b>	<b>4</b>
<b>2.</b>	<b>COMPTE DE RESULTAT CONSOLIDE</b>	<b>6</b>
<b>3.</b>	<b>ETAT DU RESULTAT GLOBAL CONSOLIDE</b>	<b>7</b>
<b>4.</b>	<b>ETAT DES VARIATIONS DES CAPITAUX PROPRES CONSOLIDES</b>	<b>8</b>
<b>5.</b>	<b>TABLEAU DES FLUX DE TRESORERIE CONSOLIDES</b>	<b>9</b>
<b>6.</b>	<b>NOTES ANNEXES AUX ETATS FINANCIERS CONSOLIDES</b>	<b>10</b>
NOTE 1.	FAITS CARACTERISTIQUES DE L'EXERCICE	12
NOTE 2.	REFERENTIEL COMPTABLE, MODALITES DE CONSOLIDATION, METHODES ET REGLES D'EVALUATION	15
NOTE 3.	JUGEMENTS ET ESTIMATIONS	17
NOTE 4.	GESTION DES RISQUES FINANCIERS	19
NOTE 5.	PERIMETRE DE CONSOLIDATION	21
NOTE 6.	NOTES ANNEXES A L'ETAT DE LA SITUATION FINANCIERE CONSOLIDEE	23
NOTE 7.	NOTES ANNEXES AU COMPTE DE RESULTAT CONSOLIDE	50
NOTE 8.	ENGAGEMENTS HORS BILAN	57
NOTE 9.	INFORMATION SECTORIELLE	59
NOTE 10.	TRANSACTIONS AVEC DES PARTIES LIEES	61
NOTE 11.	REMUNERATIONS DES MEMBRES DES ORGANES D'ADMINISTRATION ET DE DIRECTION	62
NOTE 12.	HONORAIRES DES COMMISSAIRES AUX COMPTES	63
NOTE 13.	EVENEMENTS POSTERIEURS A LA CLOTURE	64

## 1. ETAT DE LA SITUATION FINANCIERE CONSOLIDEE

en K€	Notes	31/12/2016	31/12/2015	Variation
Goodwill	6.1	664	1 316	-652
Autres immobilisations incorporelles	6.2	247	314	-67
Immobilisations corporelles	6.3	13 186	11 517	1 669
Participations dans les entreprises associées	6.4	3 538	3 549	-10
Autres actifs financiers non courants	6.6	5 401	6 513	-1 112
Impôts différés actifs	6.13	412	619	-207
<b>Actifs non courants</b>		<b>23 448</b>	<b>23 828</b>	<b>-380</b>
Stocks et en-cours	6.5	1 272	1 282	-10
Clients et comptes rattachés	6.6	3 838	6 160	-2 322
Autres créances opérationnelles	6.6	5 860	4 543	1 317
Impôts courants - actif	6.13	0	23	-23
Autres actifs courants	6.6	3 415	1 095	2 320
Trésorerie et équivalents de trésorerie	6.7	4 882	6 915	-2 033
Actifs des activités destinées à être cédées		0	0	0
<b>Actifs courants</b>		<b>19 267</b>	<b>20 017</b>	<b>-750</b>
<b>Actif</b>		<b>42 715</b>	<b>43 845</b>	<b>-1 130</b>
Capital	6.14	11 165	6 967	4 199
Primes liées au capital		56 840	49 382	7 458
Réserves et report à nouveau		-54 301	-37 691	-16 609
Résultat de l'exercice		-17 345	-16 163	-1 182
Capitaux propres attribuables aux actionnaires du groupe		-3 640	2 495	-6 135
Intérêts hors groupe		91	102	-11
<b>Capitaux propres</b>	6.14	<b>-3 549</b>	<b>2 597</b>	<b>-6 147</b>
Avantages du personnel non courants	6.10	511	406	105
Provisions non courantes	6.11	0	0	0
Dettes financières non courantes	6.9	10 503	11 245	-742
Impôts différés passifs	6.13	160	247	-88
Autres passifs financiers non courants	6.12	371	60	311
<b>Passifs non courants</b>		<b>11 545</b>	<b>11 958</b>	<b>-413</b>
Provisions courantes	6.11	5 679	6 800	-1 121
Dettes financières courantes	6.9	2 900	1 379	1 521
Fournisseurs et comptes rattachés	6.12	4 344	4 085	259
Impôts courants - passif	6.13	65	23	42
Autres dettes opérationnelles	6.12	7 301	4 949	2 352
Autres passifs courants	6.12	14 430	12 054	2 377
Passifs des activités destinées à être cédées		0	0	0
<b>Passifs courants</b>		<b>34 720</b>	<b>29 290</b>	<b>5 430</b>
<b>Passif</b>		<b>42 715</b>	<b>43 845</b>	<b>-1 130</b>

Capitaux propres par action en €/par action		-0,03	0,04	-0,7
Capitaux propres dilués par action en €/par action		-0,02	0,02	0,0
Nombre d'actions	6.14	111 653 949	69 667 524	41 986 425
Nombre d'actions dilué	6.14	194 601 789	126 475 006	68 126 783

## 2. COMPTE DE RESULTAT CONSOLIDE

en K€	Notes	31/12/2016	31/12/2015	Variation		
Chiffre d'affaires	7.1	9 733	14 082	-4 349		
Autres produits d'exploitation	7.2	2 567	3 180	-613		
Achats consommés	7.3	-9 346	-10 450	1 104		
Charges externes	7.3	-6 871	-6 598	-274		
Charges de personnel	7.4	-7 469	-8 216	748		
Autres charges d'exploitation	7.7	-82	-450	368		
Taxes	7.6	-329	-291	-37		
Amortissements, dépréciations et provisions		-4 217	-5 685	1 468		
<b>Résultat opérationnel courant</b>	7.2	<b>-16 014</b>	<b>-14 428</b>	<b>-1 586</b>		
Perte de valeur sur le Goodwill et les titres mis en équivalence	6.1.3	-652	0	-652		
Autres charges et produits opérationnels non récurrents	7.8	-122	-188	67		
<b>Résultat opérationnel</b>		<b>-16 788</b>	<b>-14 617</b>	<b>-2 171</b>		
Produits de trésorerie et équivalent de trésorerie	7.9	9	36	-27		
Coût de l'endettement financier brut	7.9	-838	-448	-390		
<b>Coût de l'endettement financier net</b>	7.9	<b>-828</b>	<b>-412</b>	<b>-417</b>		
Autres produits financiers	7.9	498	422	76		
Autres charges financières	7.9	-56	-150	94		
<b>Résultat financier</b>	7.9	<b>-386</b>	<b>-140</b>	<b>-246</b>		
Impôt sur les bénéfices	7.10	-165	-1 296	1 131		
<b>Résultat net des sociétés intégrées</b>		<b>-17 339</b>	<b>-16 053</b>	<b>-1 286</b>		
Quote-part de résultat des sociétés mises en équivalence	6.4	-10	-137	127		
Résultat des activités destinées à être abandonnées ou cédées		0	0	0		
<b>Résultat net de la période</b>		<b>-17 349</b>	<b>-16 189</b>	<b>-1 159</b>		
Intérêts minoritaires		4	26	-22		
<b>Résultat net (part du Groupe)</b>		<b>-17 345</b>	<b>-16 163</b>	<b>-1 182</b>		
Résultat de base par action en €/par action		-	0,225	-	0,233	0,008
Résultat dilué par action en €/par action		-	0,108	-	0,128	0,020
Nombre moyen d'action	6.14	77 082 528	69 325 631	7 756 897		
Nombre moyen d'action dilué	6.14	160 030 369	126 133 114	33 897 255		

### 3. ETAT DU RESULTAT GLOBAL CONSOLIDE

en K€	Notes	31/12/2016	31/12/2015	Variation
<b>Résultat net de l'ensemble consolidé</b>		-17 349	-16 189	-1 159
<b>Eléments non recyclables au compte de résultat</b>		0	0	0
<b>Eléments recyclables au compte de résultat</b>		-47	11	-58
Ecart de conversion des sociétés intégrées				0
Ecart actuariels des engagements sociaux		-47	11	-58
Variation de valeur des couvertures de flux de trésorerie				0
Effet d'impôts relatifs à ces éléments				0
Quote-part des autres éléments du résultat global des entreprises associées, net d'impôt				0
<b>Total autres éléments du résultat global</b>		-47	11	-58
<b>Résultat global</b>		<b>-17 396</b>	<b>-16 178</b>	<b>-1 217</b>
- attribuable aux actionnaires du Groupe		-17 392	-16 159	-1 233
- attribuable aux intérêts hors Groupe		-4	-19	15

## 4. ETAT DES VARIATIONS DES CAPITAUX PROPRES CONSOLIDES

en K€	Capital	Primes liées au capital	Actions propres	Autres Réserves Groupe			Résultat accumulés	Total capitaux propres part du groupe	Intérêts minoritaires	Total Capitaux propres	
				Réserves de conversion	Gains/pertes latents sur	Autres réserves					Total
<b>Situation à la clôture de l'exercice 2014</b>	<b>6 904</b>	<b>48 973</b>	<b>-105</b>	<b>15</b>	<b>-139</b>	<b>2 401</b>	<b>2 277</b>	<b>-41 258</b>	<b>16 793</b>	<b>128</b>	<b>16 921</b>
Incidence des changements de méthode comptable	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Situation ajustée à l'ouverture de l'exercice 2015	6 904	48 973	-105	15	-139	2 401	2 277	-41 258	16 793	128	16 921
Var. nette de juste valeur des instruments financiers	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Ecart de conversion	0	0	0	0	0	7	7	0	7	0	7
Résultat de la période	0	0	0	0	0	0	0	-16 163	-16 163	-26	-16 189
<b>Total des pertes et profits de la période</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>7</b>	<b>7</b>	<b>-16 163</b>	<b>-16 156</b>	<b>-26</b>	<b>-16 182</b>
Dividendes versés	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Augmentation de capital	57	415	0	0	0	-6	-6	0	466	0	466
Mouvements sur actions propres	0	0	-16	0	0	0	0	0	-16	0	-16
Paiements en actions	6	-6	0	0	0	1 233	1 233	0	1 233	0	1 233
Autres variations	0	0	0	0	0	176	176	0	176	0	176
<b>Situation au 31/12/2015</b>	<b>6 967</b>	<b>49 382</b>	<b>-121</b>	<b>15</b>	<b>-139</b>	<b>3 811</b>	<b>3 687</b>	<b>-57 422</b>	<b>2 496</b>	<b>102</b>	<b>2 598</b>
<b>Situation à la clôture de l'exercice 2015</b>	<b>6 967</b>	<b>49 382</b>	<b>-121</b>	<b>15</b>	<b>-139</b>	<b>3 811</b>	<b>3 687</b>	<b>-57 422</b>	<b>2 496</b>	<b>102</b>	<b>2 598</b>
Incidence des changements de méthode comptable	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Situation ajustée à l'ouverture de l'exercice 2016	6 967	49 382	-121	15	-139	3 811	3 687	-57 422	2 496	102	2 598
Var. nette de juste valeur des instruments financiers	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Ecart de conversion	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Résultat de la période	0	0	0	0	0	0	0	-17 345	-17 345	-4	-17 349
<b>Total des pertes et profits de la période</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>-17 345</b>	<b>-17 345</b>	<b>-4</b>	<b>-17 349</b>
Dividendes versés	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Augmentation de capital	4 198	7 458	0	0	-786	0	-786	0	10 870	0	10 870
Mouvements sur actions propres	0	0	58	0	0	0	0	0	58	0	58
Paiements en actions	0	0	0	0	0	319	319	0	319	0	319
Autres variations	0	0	0	0	0	0	0	-35	-35	-8	-43
<b>Situation au 31/12/2016</b>	<b>11 165</b>	<b>56 840</b>	<b>-63</b>	<b>15</b>	<b>-925</b>	<b>4 130</b>	<b>3 220</b>	<b>-74 802</b>	<b>-3 638</b>	<b>91</b>	<b>-3 547</b>

## 5. TABLEAU DES FLUX DE TRESORERIE CONSOLIDES

en K€	31/12/2016	31/12/2015	Variation
<b>Résultat net total consolidé</b>	<b>-17 349</b>	<b>-16 189</b>	<b>-1 159</b>
<b>Ajustements</b>	0		
Elim. du résultat des mises en équivalence	10	137	-127
Elim. des amortissements et provisions	3 366	4 889	-1 523
Elim. des profits / pertes de réévaluation (juste valeur)	-489	0	-489
Elim. des résultats de cession et des pertes et profits de dilution	14	74	-60
Elim. des produits de dividendes	0	0	0
Autres prod. et chges sans incidence trésorerie	0	0	0
Charges et produits calculés liés aux paiements en actions	345	1 233	-888
<b>Capacité d'autofinancement après coût de l'endettement financier net et impôt</b>	<b>-14 103</b>	<b>-9 857</b>	<b>-4 246</b>
Elim. de la charge (produit) d'impôt	165	1 296	-1 131
Elim. du coût de l'endettement financier net	838	448	390
<b>Capacité d'autofinancement avant coût de l'endettement financier net et impôt</b>	<b>-13 101</b>	<b>-8 113</b>	<b>-4 988</b>
Incidence de la variation du BFR	5 682	-3 357	9 039
Impôts payés	-336	-526	191
<b>Flux de trésorerie liés aux activités opérationnelles</b>	<b>-7 754</b>	<b>-11 996</b>	<b>4 242</b>
Incidence des variations de périmètre	1	0	1
Acquisition d'immobilisations corporelles et incorporelles	-5 585	-2 275	-3 310
Acquisition d'actifs financiers	0	-2	2
Variation des prêts et avances consentis	-283	4 083	-4 366
Subventions d'investissement reçues	0	12	-12
Cession d'immobilisations corporelles et incorporelles	0	7	-7
Cession d'actifs financiers	0	0	0
Dividendes reçus	0	0	0
Autres flux liés aux opérations d'investissement	12	-15	28
<b>Flux de trésorerie liés aux activités d'investissement</b>	<b>-5 855</b>	<b>1 811</b>	<b>-7 666</b>
Augmentation de capital	302	466	-163
Cession (acquisition) nette d'actions propres	58	-16	74
Emission d'emprunts	13 441	4 733	8 707
Remboursement d'emprunts	-1 455	-1 288	-167
Intérêts financiers nets versés	-332	-434	102
Dividendes payés aux actionnaires du groupe	0	0	0
Dividendes payés aux minoritaires	0	0	0
Autres flux liés aux opérations de financement	-438	0	-438
<b>Flux de trésorerie liés aux activités de financement</b>	<b>11 575</b>	<b>3 462</b>	<b>8 114</b>
Incidence de la variation des taux de change	0	0	0
Incidence des changements de principes comptables	0	0	0
Incidence du reclassement de la trésorerie des activités destinées à être cédées	0	0	0
<b>Variation de la trésorerie</b>	<b>-2 034</b>	<b>-6 724</b>	<b>4 690</b>
Trésorerie d'ouverture	6 910	13 634	-6 724
Trésorerie de clôture	4 876	6 910	-2 034

(1) Les acquisitions d'immobilisations incluent 3.123 K€ d'acomptes versés pour les moteurs CHO Morcenx

(2) Les émissions d'emprunt incluent notamment 11,9 M€ d'emprunts convertis en capital au cours de l'année 2016 (dont 9 M€ d'emprunt obligataire Bracknor) ;

## 6. NOTES ANNEXES AUX ETATS FINANCIERS CONSOLIDES

<b>NOTE 1.</b>	<b>FAITS CARACTERISTIQUES DE L'EXERCICE</b>	<b>12</b>
1.1	EVENEMENTS CORPORATE : FINANCEMENTS	12
1.2	AUTRES EVENEMENTS CORPORATE	13
1.3	ENERGIES RENOUVELABLES (CHO POWER)	14
1.4	TRAITEMENT DE L'AMIANTE (INERTAM)	14
1.5	SOLUTIONS PLASMA (EUROPLASMA INDUSTRIES)	13
<b>NOTE 2.</b>	<b>REFERENTIEL COMPTABLE, MODALITES DE CONSOLIDATION, METHODES ET REGLES D'EVALUATION</b>	<b>15</b>
2.1	BASE DE PREPARATION	15
2.2	MODALITES DE CONSOLIDATION	16
<b>NOTE 3.</b>	<b>JUGEMENTS ET ESTIMATIONS</b>	<b>17</b>
3.1	CHANGEMENTS D'ESTIMATION	17
3.2	HYPOTHESES ET ESTIMATIONS CLES A LA CLOTURE	17
<b>NOTE 4.</b>	<b>GESTION DES RISQUES FINANCIERS</b>	<b>19</b>
4.1	RISQUES DE MARCHE	19
4.2	RISQUES DE LIQUIDITE	20
4.3	RISQUES DE CREDIT ET DE CONTREPARTIE	20
<b>NOTE 5.</b>	<b>PERIMETRE DE CONSOLIDATION</b>	<b>21</b>
5.1	PRESENTATION DU PERIMETRE DE CONSOLIDATION	21
5.2	VARIATIONS DE PERIMETRE DURANT L'EXERCICE	21
5.3	SOCIETES CONSOLIDEES	22
5.4	SOCIETES NON CONSOLIDEES	22
<b>NOTE 6.</b>	<b>NOTES ANNEXES A L'ETAT DE LA SITUATION FINANCIERE CONSOLIDEE</b>	<b>23</b>
6.1	GOODWILL	23
6.2	AUTRES IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	25
6.3	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	26
6.4	PARTICIPATIONS DANS DES ENTREPRISES ASSOCIEES	28
6.5	STOCKS ET EN-COURS	30
6.6	ACTIFS FINANCIERS	31
6.7	TRESORERIE ET EQUIVALENT DE TRESORERIE	34
6.8	AFFACTURAGE	35
6.9	DETTES FINANCIERES	35
6.10	AVANTAGES DU PERSONNEL	40
6.11	PROVISIONS COURANTES ET NON COURANTES	41
6.12	AUTRES PASSIFS FINANCIERS ET COURANTS	43
6.13	ACTIFS ET PASSIFS D'IMPOTS	45
6.14	CAPITAUX PROPRES	46
<b>NOTE 7.</b>	<b>NOTES ANNEXES AU COMPTE DE RESULTAT CONSOLIDE</b>	<b>50</b>
7.1	CHIFFRE D'AFFAIRES	50
7.2	AUTRES PRODUITS D'EXPLOITATION	51
7.3	ACHATS CONSOMMES ET CHARGES EXTERNES	52
7.4	EFFECTIF MOYEN ET CHARGES DE PERSONNEL	52
7.5	AMORTISSEMENTS, DEPRECIATIONS ET PROVISIONS	53
7.6	IMPOT ET TAXES	53
7.7	AUTRES CHARGES D'EXPLOITATION	54
7.8	AUTRES CHARGES ET PRODUITS OPERATIONNELS NON COURANTS	54

7.9	RESULTAT FINANCIER -----	54
7.10	IMPOTS EXIGIBLES ET IMPOTS DIFFERES -----	55
<b>NOTE 8.</b>	<b>ENGAGEMENTS HORS BILAN -----</b>	<b>57</b>
8.1	ENGAGEMENTS REÇUS -----	57
8.2	ENGAGEMENTS DONNES -----	57
<b>NOTE 9.</b>	<b>INFORMATION SECTORIELLE -----</b>	<b>59</b>
<b>NOTE 10.</b>	<b>TRANSACTIONS AVEC DES PARTIES LIEES -----</b>	<b>61</b>
<b>NOTE 11.</b>	<b>REMUNERATIONS DES MEMBRES DES ORGANES D'ADMINISTRATION ET DE DIRECTION -----</b>	<b>62</b>
<b>NOTE 12.</b>	<b>HONORAIRES DES COMMISSAIRES AUX COMPTES -----</b>	<b>63</b>
<b>NOTE 13.</b>	<b>EVENEMENTS POSTERIEURS A LA CLOTURE -----</b>	<b>64</b>
13.1	EVENEMENTS CORPORATE -----	64
13.2	SOLUTIONS PLASMA (EUROPLASMA INDUSTRIES) -----	64
13.3	ENERGIES RENOUVELABLES (CHO POWER ET CHOPEX) -----	65
13.4	TRAITEMENT DE L'AMIANTE (INERTAM) -----	65

## **NOTE 1. FAITS CARACTERISTIQUES DE L'EXERCICE**

L'exercice a été marqué par les événements suivants, détaillés ci-dessous :

### **1.1 Evènements Corporate : financements**

Afin d'assurer les besoins de trésorerie sur l'année 2016 liés au développement de ses activités, le Groupe a mis en œuvre un plan combinant des modalités de financements en fonds propres et du besoin en fonds de roulement (BFR).

- **MODALITES DE FINANCEMENT EN FONDS PROPRES**

#### ***Equity Line Kepler Cheuvreux : Ligne de financement en fonds propres et augmentation de capital associée***

Fin février 2016, le Groupe avait mis en place, avec Kepler Cheuvreux, une ligne de financement en fonds propres (Equity line) d'un montant maximum de 10 M€ sur 12 mois, structurée en 2 tranches dont une première tranche de 5 M€ activable en 2016. Les conditions de marché n'ont pas été propices à la bonne exécution du contrat d'Equity line et le Groupe a dû y mettre fin à la mi-juillet. A cette date, le montant du financement obtenu par augmentation de capital s'élevait à 1 238 K€, prime d'émission incluse nette de frais, correspondant à la souscription de 2 750 000 actions.

Le solde des BSA (6.250.000) initialement émis au profit de Kepler Cheuvreux au titre de ce contrat a été racheté par la Société pour un montant total de 200 euros aux fins de leur annulation.

#### ***Financement BEOCABSA***

En lieu et place du contrat de financement par « Equity line », le 21 juillet 2016 la société a souscrit un contrat d'émission avec Bracknor Fund Ltd, un fonds d'investissement géré par la société de gestion Bracknor Capital Ltd, en vue de la mise en place d'une ligne de financement obligataire flexible par émission de 1 500 obligations convertibles en actions de 10 000€ de valeur nominale chacune (les « OCA »), se décomposant en une première tranche de 200 OCA et treize tranches de 100 OCA chacune, qui sont assorties de bons de souscription d'actions (les « BSA ») (les OCA et les BSA ensemble, les «OCABSA») pour un montant nominal total maximum d'emprunt obligataire de 15 millions d'euros.

L'émission de la première tranche de 200 OCA (les « OCA Tranche 1 ») au profit de Bracknor Fund Ltd, représentant un montant nominal d'emprunt obligataire de 2 millions d'euros, a été réalisée le 21 juillet sur le fondement de la 10<sup>ème</sup> résolution de l'assemblée générale mixte du 24 juin 2015.

L'émission des 13 tranches suivantes a fait l'objet d'une approbation par les actionnaires lors de l'assemblée générale extraordinaire du 2 septembre 2016.

La deuxième tranche d'OCA a été émise le 2 septembre pour un montant nominal de 1 million d'euros donnant lieu à l'émission de 100 OCA.

Au 31 décembre 2016, 8 tranches avaient été tirées donnant lieu à l'émission de 900 OCA et de 25 048 186 BSA, générant un apport de fonds de 9 millions d'euros.

#### ***Augmentation de capital associée aux OCABSA***

La conversion des obligations convertibles émises dans le cadre de l'emprunt obligataire avec Bracknor Fund Ltd a donné lieu à la création de 34 278 065 actions ordinaires nouvelles représentant une augmentation de capital de 8,6 M€, prime d'émission incluse, nette de frais. A ce montant d'actions s'ajoutent 472 962 actions émises au profit de Bracknor Fund Ltd correspondant au paiement du « commitment fee » de 300 K€.

#### ***Augmentation de capital par conversion de prêts relais***

En date du 20 septembre, le prêt relais de 1 M€ qui avait été souscrit en mai 2016 par la société CHO Power a été transféré via un contrat de novation à la société Europlasma.

Ce prêt de 1 014 K€ (intérêts inclus) a ensuite été converti en 2 430 807 actions le 20 septembre.

Le protocole d'accord portant novation sur le prêt relais de mai 2016, prévoit une obligation de conservation de 80% des titres souscrits jusqu'au 31 janvier 2017, ou avant, sous conditions.

En date du 9 novembre la société Europlasma avait bénéficié d'un 2<sup>ème</sup> prêt relais de 500 K€. Celui-ci a été converti en 1 859 890 actions le 5 décembre 2016.

- **MODALITES DE FINANCEMENT DU BESOIN EN FONDS DE ROULEMENT**

### **Echelonnements de paiement**

Le Groupe a obtenu des accords de rééchelonnement de certaines dettes auprès de fournisseurs et d'organismes sociaux.

### **Contrat d'affacturage**

La mobilisation des créances clients d'Inertam dans le cadre d'un contrat d'affacturage a été mise en œuvre fin février 2016.

## **1.2 Autres événements Corporate**

### **Attribution gratuite d'actions**

Dans le cadre de la quatrième délégation accordée par l'Assemblée Générale du 8 juin 2016, un nouveau plan de fidélité a été mis en place (appelé « Plan de fidélité n°4 »).

Ce plan, conformément aux décisions du Conseil d'Administration du 8 juin 2016, permet d'attribuer gratuitement, conformément à la délégation, des actions aux salariés embauchés à partir du 1er mars 2014 à l'issue de leur période d'essai et aux salariés faisant l'objet de changement de catégorie professionnelle.

Au 31 décembre 2016, il a été attribué 125 000 actions au titre de ce plan.

Le Conseil d'administration du 8 juin 2016 a décidé l'attribution effective de 736 788 actions en faveur de la Direction du Groupe et du Président. La charge relative à ces attributions avait été enregistrée dans les comptes 2015.

Le Conseil d'administration du 14 décembre 2016 a décidé l'attribution de 428 085 actions au titre du bonus de fidélité 2016 du Directeur Général.

### **Contrôle fiscal**

Europlasma et CHO Power ont fait l'objet d'une vérification de comptabilité pour les exercices 2012 et 2013 portant sur tous les impôts et taxes, vérification étendue jusqu'au 31 mars 2015 en matière de TVA. Le contrôle s'est achevé fin décembre 2016 sans redressement, à l'exception du Crédit Impôt Recherche (CIR).

Le contrôle portait également sur les CIR 2012, 2013 et 2014 dont la vérification a été déléguée au Ministère de l'enseignement supérieur et de la recherche. Le redressement partiel notifié fait l'objet d'un échange avec l'administration dans le cadre du débat contradictoire, suspendant pour le moment le remboursement du CIR 2014 et du CIR.

### **Gouvernance**

Le conseil d'administration d'Europlasma réuni le 20 avril 2016, a coopté à l'unanimité Monsieur Yann Le Doré au poste d'administrateur indépendant en remplacement de Monsieur Erik Martel, représentant permanent de Masdar Venture Capital dont le mandat venait à expiration et n'était pas renouvelé du fait du désengagement de Masdar Venture Capital.

Le Conseil d'Administration d'Europlasma, réuni le 22 août 2016, a coopté, à l'unanimité, Monsieur Erik Martel au poste d'administrateur indépendant, en remplacement de Crédit Suisse Asset Management représenté par M. Henri Arif. Erik Martel ayant entre-temps quitté Masdar Venture Capital, avait de nouveau la possibilité de mettre ses compétences et son engagement au service d'Europlasma.

## **1.3 Solutions Plasma (Europlasma Industries)**

### **Contrat KNC (Chine)**

Le four de vitrification fourni par Europlasma a été testé avec succès. Les portions de l'usine de traitement de cendres qui incombent au client KNC sont en cours d'achèvement, et la réception définitive est prévue au 2<sup>ème</sup> trimestre 2017.

En parallèle, la qualification du vitrifiat par le Ministère de l'Environnement (MEPSCC) suit son cours, avec pour objectif la mise en place d'une réglementation concernant le traitement des cendres volantes début 2018.

### **Contrat KNPP (Bulgarie)**

Après 4 mois de présence quasi-continue en Bulgarie sur la période de mars à juin, les équipes d'Europlasma Industries ont finalisé le remontage de l'unité plasma de traitement de déchets radioactifs KNPP. Ceci a consisté à réassembler le four

initialement testé à Morcenx en mai 2013 et à l'intégrer à l'ensemble de l'installation. Le remontage et raccordement du four de fusion de déchets faiblement actifs dans la centrale nucléaire de Kozloduy est réalisé.

#### **Contrat Déchets nucléaires moyennement actifs**

A la suite du développement probant de la torche à oxygène, Europlasma a enregistré une commande pour la fourniture d'un système plasma destiné aux déchets moyennement actifs, un nouveau segment d'activité pour Europlasma. La livraison de ce système interviendra en 2017.

### **1.4 Energies renouvelables (CHO Power)**

#### **Centrale CHO Morcenx : commande des moteurs et levée des réserves en cours**

La livraison finale avec réserves (FAR) a été réalisée fin 2015, et les réserves levées ou en passe de l'être.

Ainsi, concernant la capacité de production électrique du site, CHO Power a acheté 2 moteurs GE Jenbacher ayant chacun une capacité de production de 2 MWe. Ceux-ci spécialement conçus par GE Jenbacher pour la centrale CHO Morcenx ont été livrés sur le site de Morcenx en septembre 2016 et devraient être loués à CHO Morcenx.

L'installation et le raccordement des moteurs et de leurs équipements auxiliaires (armoires de contrôle, aéro-réfrigérants, cuves à huile, ventilateurs d'extraction) ont été finalisés en octobre 2016. Un protocole de tests très exigeants a par la suite révélé la nécessité d'optimiser plusieurs modes opératoires, décalant ainsi la réception du premier moteur en février 2017 et du second moteur en avril 2017.

#### **Autres projets de Centrale CHO : obtention des autorisations d'exploitation**

Par ailleurs, les autorisations d'exploitation pour les futures usines à Thouars dans les Deux-Sèvres (CHO Tiper) et à Locminé dans le Morbihan (CHO Locminé) ont été obtenues en 2016. Consécutivement, le plan de financement de CHO Tiper est en cours dans la perspective d'un démarrage de la construction d'ici le 31 décembre 2017.

### **1.5 Traitement de l'Amiante (Inertam)**

#### **Activité de traitement de déchets d'amiante**

En raison d'arrêts de production dus à des incidents exceptionnels, la production totale traitée (démantèlement et vitrification) de 2016 est de 3 391 tonnes, contre 5801 tonnes en 2015.

La production du 1<sup>er</sup> semestre 2016 a été pénalisée par un incident technique survenu en mars sur le garnissage réfractaire de la voute du four. Cet incident a eu pour conséquence un ralentissement significatif de la cadence de vitrification, les volumes traités baissant de 23% sur la période à 2 294 tonnes contre 2 986 tonnes traitées au 1<sup>er</sup> semestre 2015.

Au 2<sup>nd</sup> semestre, des analyses effectuées en juillet sur des équipements de protection individuelle rebutés ont révélé la présence de traces d'amiante. Par mesure de précaution la direction a suspendu temporairement l'exploitation. Après plus de 2 mois d'arrêt en juillet et en août, et plus de 300 K€ d'investissement pour moderniser l'aéraulique de l'usine, la production a repris progressivement mi-septembre. Cependant, les arrêts et redémarrage répétés du processus de production ont prématurément dégradé les réfractaires du four, limitant considérablement la production du dernier trimestre.

Enfin, les mesures de sécurité renforcées et les évolutions de la réglementation impliquant des coûts de fonctionnement et d'investissement supplémentaires, ont conduit à augmenter les tarifs de traitement des déchets amiantés à compter de septembre 2016.

## NOTE 2. REFERENTIEL COMPTABLE, MODALITES DE CONSOLIDATION, METHODES ET REGLES D'EVALUATION

Les comptes consolidés du Groupe Europlasma pour l'exercice clos le 31 décembre 2016 ont été arrêtés par le Conseil d'Administration du 18 avril 2017.

### 2.1 Base de préparation

#### 2.1.1. Déclaration de conformité

En application du règlement européen n°1606/2002 du 19 juillet 2002, le Groupe a choisi d'établir ses comptes consolidés conformément aux normes internationales IFRS édictées par l'IASB (International Accounting Standards Board). Ces normes internationales sont constituées des IFRS (International Financial Reporting Standards), des IAS (International Accounting Standards), ainsi que des interprétations afférentes émises par l'IFRIC (IFRS Interpretation Committee) et par l'ancien SIC (Standing Interpretations Committee), qui ont été adoptées dans l'Union Européenne au 31 décembre 2015 (publication au Journal Officiel de l'Union Européenne).

Les comptes consolidés ont été préparés sur la base des coûts historiques, à l'exception des instruments financiers dérivés et des actifs financiers disponibles à la vente qui ont été mesurés à leur juste valeur.

#### Nouvelles normes, amendements et interprétations adoptés par l'Union Européenne et applicables de manière obligatoire en 2016 :

Le Groupe a adopté les nouvelles normes dont les principales pouvant trouver une application au sein du groupe Europlasma sont présentées ci-dessous sans incidence significative sur ses comptes consolidés :

- **IAS 1 – Etats financiers** qui précise notamment que l'inclusion d'informations non significatives n'est pas nécessaire même si requise par une norme.
- **IAS 1 – Etats financiers** qui préconise que l'information liée aux principes comptables ne soit plus détaillée dans une note unique de l'annexe aux comptes consolidés mais plutôt rapprochée des éléments liés des états financiers.
- **IAS 7 – Tableau des flux de trésorerie** qui préconise de faire le lien entre les flux de trésorerie provenant des flux de financement dans le tableau de flux de trésorerie et les variations des dettes financières présentées au bilan. Cette préconisation était déjà appliquée.
- **IFRS 8 – Information sectorielle**- Secteurs opérationnels qui précise notamment que l'entité doit présenter le rapprochement entre le total des actifs des secteurs à présenter et le total des actifs de l'entité, si l'entité indique des actifs par secteur en application du paragraphe 23. Norme appliquée.
- **IAS 16 - Immobilisations corporelles** et **IAS 38 - Immobilisations incorporelles** qui, dans le cadre d'une réévaluation, exigent de réévaluer le montant des amortissements cumulés dans les mêmes proportions que le montant brut correspondant. Et clarification des circonstances dans lesquelles il est possible d'amortir des immobilisations selon la méthode fondée sur les revenus. Non applicable en 2016 comme en 2015.
- **IFRS 2 – Paiements fondés sur les actions** qui précise la définition des conditions d'acquisition des droits de plan « equity settled ».
- **IAS 11 – Partenariats** qui clarifie la comptabilisation des prises de participation dans une activité conjointe.
- **IAS 24 – Parties liées** qui précise qu'une « management entity » qui fournit des prestations de direction à une entité est partie liée de celle-ci. L'entité doit mentionner le montant des services qui lui ont été facturés.

#### Nouvelles normes, amendements et interprétations adoptés par l'Union Européenne et applicables de manière facultative par anticipation en 2016 :

- **IAS 12 – Impôts** qui précise les conditions de comptabilisation d'un impôt différé actif sur les moins-values non réalisées. Pas d'impact anticipé.
- **IFRS 2 – Paiements fondés sur des actions** qui clarifie des méthodes d'évaluation. Pas d'impact anticipé.
- **IFRS 15 – Produit des activités ordinaires** qui remplace la précédente norme IAS 18 sur le revenu et IFRS 11 sur les contrats long terme. Le groupe prévoit de mener une analyse des éventuels impacts courant 2017. Nous rappelons que cette norme est applicable de façon obligatoire au 1<sup>er</sup> janvier 2018.

#### Nouvelles normes et interprétations non encore adoptées par l'Union Européenne :

Le Groupe ne s'attend pas à ce que les nouvelles normes et interprétations, non encore adoptées par l'Union Européenne, aient une incidence significative sur ses comptes consolidés, hormis la norme suivante :

- **IFRS 16 – Contrats de location** qui obligera au plus tard au 1<sup>er</sup> janvier 2019 à comptabiliser au bilan tous les contrats de location pour le preneur (sur le même principe que le retraitement applicable aux contrats de location

financement). Le groupe anticipe un très faible impact sur son résultat, mais un impact potentiellement significatif sur son endettement comptable.

- **IAS 7 – Tableau des flux de trésorerie**, applicable au 1<sup>er</sup> janvier 2017 qui requiert de nouvelles informations sur les activités de financement, notamment l'identification des flux non cash. Le groupe Europlasma indique déjà les nouvelles informations requises par la norme.

### 2.1.2. Continuité d'exploitation

Le Conseil d'administration d'Europlasma a pris acte des besoins de trésorerie à horizon de 12 mois et considère que l'utilisation de la convention de présentation des comptes consolidés selon le principe de continuité d'exploitation est justifiée compte tenu :

1/ des perspectives de l'exploitation

- La livraison attendue de la centrale de CHO Morcenx (Final Acceptance - FA) qui devrait avoir un effet accélérateur sur les autres projets de centrale CHO,
- Le redémarrage d'Inertam avec un four totalement rénové.

2/ d'un plan de financement reposant sur :

- La trésorerie à l'ouverture
- La capacité d'émettre les 5 dernières tranches d'OCA restantes pour un montant global de 5 M€ de la ligne de financement mise en place avec Bracknor Fund Ltd, en plus de celle de janvier 2017 pour 1 M€,
- Le remboursement des fonds bloqués sur le compte séquestre
- Un apport en fonds propres de 3 M€ lié à la conversion des BSA adossés aux OCA au cours du 1<sup>er</sup> trimestre 2017

Sur ces bases, la société estime pouvoir couvrir ses besoins de trésorerie jusqu'à fin 2017.

## 2.2 Modalités de consolidation

Les comptes consolidés comprennent les états financiers d'Europlasma SA et de ses filiales au 31 décembre 2016. Les filiales sont consolidées à partir de la date de leur acquisition qui s'entend par la date à laquelle le Groupe en a obtenu le contrôle exclusif, directement ou indirectement, et restent consolidées jusqu'à la date où ce contrôle cesse.

Le contrôle exclusif s'entend comme le pouvoir de diriger les politiques financières et opérationnelles d'une société afin de tirer avantage de ses activités. Le contrôle exclusif est présumé exister si la société mère détient plus de 50% des droits de vote, directement ou indirectement, sauf si, dans des circonstances exceptionnelles, il peut être clairement démontré que cette détention ne confère pas le contrôle.

Toutes les sociétés consolidées clôturent leurs comptes individuels au 31 décembre.

Les états financiers des filiales sont préparés sur la base de méthodes comptables homogènes. Les créances et les dettes réciproques ainsi que les produits et les charges réciproques sont éliminés dans leur totalité. L'élimination des profits et des pertes ainsi que des plus-values et moins-values internes au Groupe est pratiquée à 100 %, puis répartie entre les intérêts de l'entreprise consolidante et les intérêts minoritaires dans l'entreprise ayant réalisé le résultat.

Les intérêts hors Groupe représentent la part de profit ou de perte ainsi que les actifs nets qui ne sont pas détenus par le Groupe. Ils sont présentés séparément dans le compte de résultat consolidé et dans l'état de la situation financière consolidée.

Les variations de pourcentage d'intérêts dans une filiale, sans modification de contrôle, sont comptabilisées comme des transactions entre actionnaires de ces filiales et sont traduites par des mouvements entre « Part du Groupe » et « Intérêts hors Groupe » au sein des capitaux propres consolidés.

Les filiales SAS CHO Locminé, SAS CHO Brocéliande et SAS CHO Le Poher n'ont pas été intégrées dans le périmètre des comptes consolidés au 31 décembre 2016, comme au 31 décembre 2015, car elles présentent un intérêt négligeable (actif et passifs non significatifs et pas de transaction significative avec les entités du Groupe). Elles ne portent par ailleurs aucun engagement hors bilan qui justifierait leur inclusion dans le périmètre de consolidation.

### NOTE 3. JUGEMENTS ET ESTIMATIONS

La préparation des états financiers consolidés du Groupe Europlasma implique des jugements, hypothèses et estimations ayant un impact sur les montants comptabilisés dans les états financiers en qualité d'actifs et de passifs, de produits et de charges, ainsi que sur les informations communiquées dans certaines notes de l'annexe. Le dénouement des opérations sous-jacentes à ces estimations et hypothèses pourrait se traduire par un ajustement significatif des montants comptabilisés au cours d'une période ultérieure en raison de l'incertitude attachée aux estimations et hypothèses retenues. Les jugements, hypothèses et estimations sont revues à chaque date de clôture.

#### 3.1 Changements d'estimation

Il n'y a pas de changement d'estimation significatif en dehors de la révision du budget du contrat de construction EPC tel que détaillé dans la Note 6.12.5 Contrats long terme.

#### 3.2 Hypothèses et estimations clés à la clôture

Au 31 décembre 2016, les hypothèses-clés et autres principales sources d'incertitude relatives aux estimations pouvant entraîner un ajustement significatif des actifs et passifs au cours de périodes ultérieures concernent essentiellement les catégories suivantes :

- Reconnaissance du revenu et de la marge à l'avancement des contrats long-terme

Le Groupe comptabilise le chiffre d'affaires et la marge relatifs à ses contrats long terme selon la méthode de l'avancement. Les budgets à terminaison et les pourcentages d'avancement des contrats long-terme sont évalués contrat par contrat dans le respect des procédures internes. En particulier, l'essentiel des estimations retenues pour les comptes porte sur les coûts à terminaison et notamment les coûts de mise en service et de tests, de mise en conformité réglementaire et environnementale jusqu'à la Final Acceptance, livraison définitive de la centrale CHO Morcenx.

- Test de perte de valeur des actifs non financiers à durée de vie indéterminée

Les modalités d'appréciation des pertes de valeur éventuelles des immobilisations incorporelles et corporelles sont données en Note 6.2 et 6.3. Plus particulièrement, les hypothèses-clés retenues dans le cadre des tests de dépréciation des Unités Génératrices de Trésorerie (UGT) auxquelles des goodwill sont affectés et la sensibilité des résultats des tests de perte de valeur à ces hypothèses-clés au 31 décembre 2016 sont données en Note 6.1. Goodwill.

- Valeur recouvrable de la participation dans CHO Morcenx et de l'actif financier apporté en garantie du contrat de construction de l'usine de CHO Morcenx

Les modalités d'appréciation de la valeur recouvrable des participations dans les entreprises associées sont données en note 6.4. Plus particulièrement, les hypothèses-clés retenues dans le cadre de l'appréciation de la valeur recouvrable de la participation dans CHO Morcenx, de 7 756 K€ brut, au 31 décembre 2016 sont données en Note 6.4. Participations dans les entreprises associées. Par ailleurs, les hypothèses afférant à la valeur recouvrable de l'actif financier de 7 500 K€ bruts apporté en garantie du contrat de construction de l'usine de CHO Morcenx sont précisées en Note 4. Gestion des risques financiers.

- Impôts différés activés sur déficits fiscaux reportables

Des impôts différés actifs sont comptabilisés au titre des déficits fiscaux reportables lorsqu'il est probable que l'entité fiscale concernée disposera de bénéfices imposables futurs sur lesquels ces pertes fiscales pourront être imputées comme indiqué dans la Note 6.13. Par conséquent, le Groupe n'active pas les impôts différés actifs quand les perspectives de recouvrement ne sont pas établies.

- Avantages du personnel postérieurs à l'emploi

Les avantages du personnel postérieurs à l'emploi sont comptabilisés selon les principes généraux listés en Note 6.10. Les principales hypothèses retenues en date du 31 décembre 2016 figurent dans la note 6.10 Avantages du personnel.

- Paielements fondés sur des actions

Le Groupe a mis en place des plans d'attribution gratuite d'actions dont les principes de comptabilisation sont présentés en note 6.14.4. Paiements fondés sur des actions. La juste valeur des plans d'attribution gratuite d'actions est appréciée au regard de la probabilité de maintien du bénéficiaire dans les effectifs jusqu'au terme de la période d'acquisition sauf dans le cas d'actions attribuées en rémunération d'un service passé. Cette hypothèse de présence est établie sur la base des statistiques passées et ajustées, le cas échéant, en cas de survenance d'un élément particulier porté à la connaissance du Groupe.

- Instruments financiers : OCABSA Bracknor

En accord avec la norme IAS 32 et après analyse des obligations émises et des Bons de Souscriptions d'Actions (BSA) assortis et de leurs conditions d'exercice, le traitement suivant a été retenu dans les comptes consolidés du Groupe :

- Les BSA 2 ont un prix d'exercice variable. Ces BSA ne remplissent donc pas le critère du « Fixe contre Fixe » qui prévoit un montant fixe de trésorerie contre un nombre fixe d'actions. Ainsi, les BSA 2 sont comptabilisés à la juste valeur en dettes financières lors de leur émission (en diminution des capitaux propres) et les variations ultérieures de leur juste valeur sont comptabilisées dans le compte de résultat par l'enregistrement d'une perte ou d'un produit financier. Les impacts sont traités en Note 6.9.3.
- Tous les autres composants des OCABSA (obligations, BSA 1 et droit de conversion) sont comptabilisés comme des instruments de capitaux propres pour le montant nominal.

## NOTE 4. GESTION DES RISQUES FINANCIERS

### 4.1 Risques de marché

#### 4.1.1. Risques liés à la fluctuation du prix de matières premières et aux fournisseurs

Le Groupe est exposé aux risques liés à la variation du prix des matières premières dans le cadre de son processus d'exploitation récurrent, et notamment aux tarifs d'approvisionnement en biomasse, fixés par contrat sur des durées longues, et en énergies fossiles, électricité et gaz naturel, qui représentent un poste de coûts de production significatif pour l'activité de traitement des déchets dangereux notamment. Ces contrats prévoient des indexations de prix sur des indices économiques ou des évolutions tarifaires réglementaires. Le Groupe ne couvre pas ce risque à l'aide d'instruments financiers.

#### 4.1.2. Risques liés à la fluctuation des taux de change

Le risque de change résultant de la conversion des comptes en devises n'est pas couvert, ne se matérialisant pas par un flux financier. Les plus et moins-values latentes à la date de clôture sont comptabilisées en réserve de conversion, au sein des capitaux propres. Le Groupe n'est pas exposé de manière significative au risque de change puisqu'il effectue très peu d'opérations en devises.

#### 4.1.3. Risques liés à la fluctuation des taux d'intérêts

L'exposition au risque de taux d'intérêt du Groupe est résumée ci-dessous :

	31/12/2016	Taux fixe	Taux variable
Emprunts et dettes financières non courants	10 503	10 503	0
Emprunts et dettes financières courants (hors découverts bancaires et hors intérêts courus)	2 798	2 798	0
<b>Total</b>	<b>13 301</b>	<b>13 301</b>	<b>0</b>
Exposition au taux variable avant instruments dérivés	0		
Instruments dérivés de taux	0		
Exposition au taux variable après instruments dérivés	0		

Dans la mesure où l'ensemble des dettes subsistantes avaient été contractées à taux fixe, il n'est pas calculé de sensibilité du résultat à la variation des taux.

#### 4.1.4. Risques sur actions et autres instruments financiers

Le Groupe ne détient pas de titres ou de placements considérés comme spéculatifs.

Actifs financiers	31/12/2016	31/12/2015	variation
Dépôts et Placements non courant	5 400	6 511	-1 112
Dépôts et Placements courant	2 188	807	1 381
Equivalents de trésorerie	0	0	0
Trésorerie	4 882	6 915	-2 033
<b>TOTAL</b>	<b>12 470</b>	<b>14 234</b>	<b>-1 764</b>

Les dépôts et comptes à terme détenus sont gérés de manière prudente. Ce sont pour la majorité des placements monétaires ou des placements à taux sans risque.

La tranche recouvrable à moins d'un an du compte séquestre versé dans le cadre du contrat EPC de l'usine CHO Morcenx (1 250 K€ net) a été reclassée en autres actifs courants au 31 décembre 2016 du fait de l'échéance à moins d'un an de la Final Acceptance.

## 4.2 Risques de liquidité

Le risque de liquidité correspond au risque que le Groupe ne puisse honorer ses engagements lorsque ceux-ci viendront à échéance.

Les besoins de financement de l'exercice ont été principalement couverts par :

- La trésorerie disponible à l'ouverture reconstituée en 2015 grâce aux augmentations de capital dont le solde était près de 7 M€
- L'émission de prêts relais partiellement convertis en actions à la clôture, pour un total de 2,7 M€
- L'émission d'un emprunt obligataire convertible avec l'émission de 9 tranches sur les 14 prévues soit un apport de 9 M€.

Le financement des besoins 2017 est exposé dans la note 2.1.2 continuité d'exploitation.

L'endettement net du Groupe est le suivant :

Endettement net	31/12/2016	31/12/2015	Variation
Total Dettes financières courantes et non courantes	13 403	12 624	779
Trésorerie et équivalent de trésorerie	4 882	6 915	-2 033
<b>Endettement net</b>	<b>8 521</b>	<b>5 709</b>	<b>2 812</b>

L'échéancier des dettes financières est présenté en note 6.9 Dettes Financières.

Le Groupe bénéficie de certains emprunts bonifiés à taux réduits ou nuls, dont le remboursement anticipé peut être demandé par les organismes financeurs sous certaines conditions et notamment le non-respect d'objectifs de création d'emplois ou de programmes d'investissements.

La société mise en équivalence CHO Morcenx, dont la quote-part de détention du Groupe est de 35% au 31 décembre 2016, a bénéficié d'un prêt de 26 799 K€ de la part de son actionnaire majoritaire pour le financement des installations techniques et équipements de la centrale électrique de Morcenx construite par CHO Power. Cet emprunt est remboursable tous les 6 mois selon les excédents de trésorerie générés par l'activité, avec une date de maturité initialement fixée à l'été 2015 et désormais repoussée au 1<sup>er</sup> semestre 2017. En raison du retard depuis la livraison préliminaire de la centrale électrique, intervenue le 13 juin 2014, CHO Morcenx n'a pas encore commencé à rembourser son emprunt à l'exception des intérêts couvrant la période du 1<sup>er</sup> juin au 15 décembre 2012.

Cet emprunt est garanti par le biais de nantissements d'actifs propres à CHO Morcenx comme dans toute opération de « project finance », mais aussi par le nantissement des titres et BSA que le Groupe détient dans CHO Morcenx, pour leur valeur brute de 7 755 K€ (voir la note 8 sur les engagements hors bilan).

La livraison définitive de la centrale étant prévue courant 2017, il est peu probable que le prêteur, qui est l'actionnaire majoritaire de la société acquérant la centrale, mette en œuvre cette garantie.

A noter qu'il n'existe pas de clauses de covenants au niveau des emprunts bancaires pouvant avoir un impact significatif sur les comptes du Groupe.

Par ailleurs, dans le cadre de son activité, le Groupe met en place des garanties financières, comme présenté en note 8. Engagements hors bilan. Certains de ces engagements sont garantis par des placements, d'autres par des actifs (titres de participation et immobilisations corporelles et/ou incorporelles).

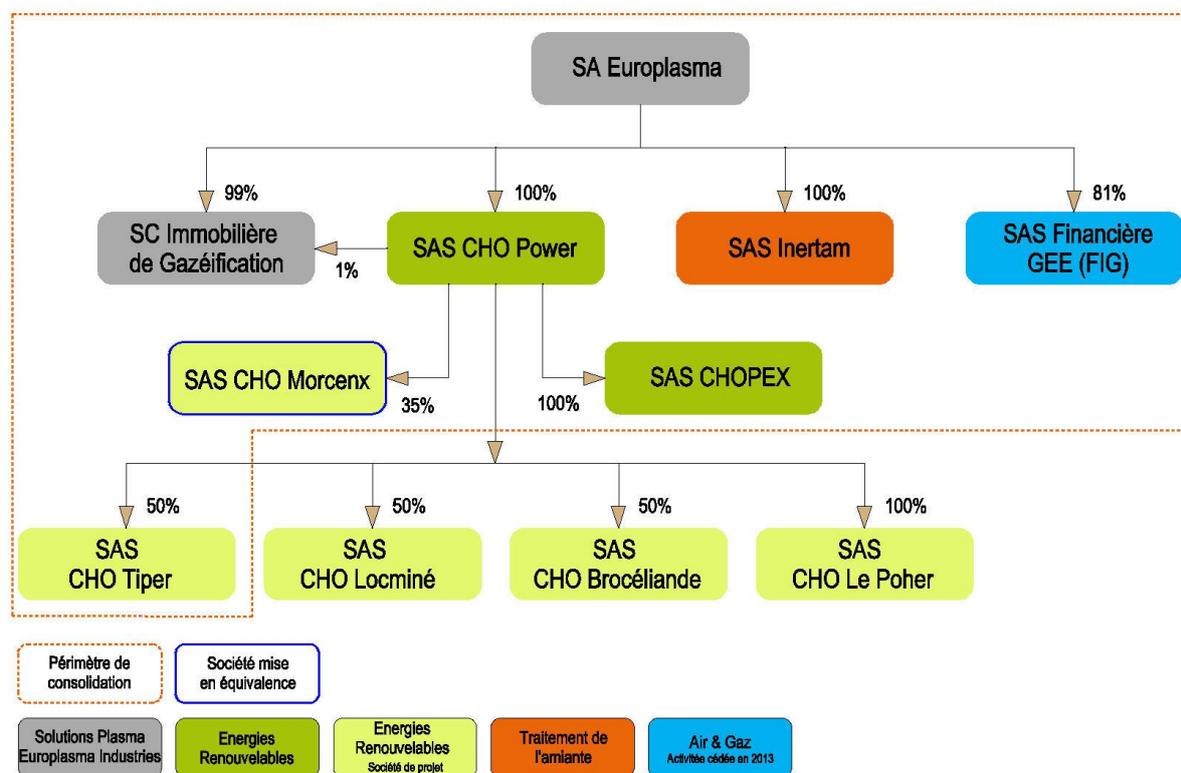
## 4.3 Risques de crédit et de contrepartie

Le risque de crédit correspond au risque de perte financière en cas de défaut de paiement d'un client du Groupe.

Une partie du chiffre d'affaires fait l'objet de paiement d'acomptes, en contrepartie desquels le Groupe délivre une caution bancaire de restitution d'acompte. Les contrats à long terme font généralement l'objet de caution de bonne fin d'exécution de travaux ou de projets. Des recours aux assurances crédit sont envisagés au cas par cas.

## NOTE 5. PERIMETRE DE CONSOLIDATION

### 5.1 Présentation du périmètre de consolidation



### 5.2 Variations de périmètre durant l'exercice

Au 31 décembre 2016, la société CHO Tiper créée en 2014, qui porte un projet CHO POWER dans le département des Deux-Sèvres, jusqu'alors non consolidée en raison de son intérêt négligeable a été intégrée pour la première fois dans le périmètre de consolidation selon la méthode de l'intégration globale.

La décision d'intégration se justifie par les éléments suivants :

- obtention de l'autorisation d'exploiter,
- obtention sous conditions suspensives d'un soutien financier de l'ADEME à hauteur de 12 M€.

### 5.3 Sociétés consolidées

Dénomination	Siège	% d'intérêts de la Société consolidante	% de contrôle de la Société consolidante	Méthode
Europlasma S.A.	471, route de Cantegrit Est 40 110 MORCENX SIREN : 384 256 095		Société Mère	Intégration globale
Inertam S.A.S.	471, route de Cantegrit Est 40 110 MORCENX SIREN : 437 791 296	100%	100%	Intégration globale
CHO Power S.A.S.	471, route de Cantegrit Est 40 110 MORCENX SIREN : 507 787 000	100%	100%	Intégration globale
CHOPEX SAS.	471, route de Cantegrit Est 40 110 MORCENX SIREN : 794 354 092	100%	100%	Intégration globale
CHO Morcenx S.A.S.	471, route de Cantegrit Est 40 110 MORCENX SIREN : 521 784 694	35%	35%	Mise en équivalence
SC Immobilière de Gazéification	471, route de Cantegrit Est 40 110 MORCENX SIREN : 518 432 778	100%	100%	Intégration globale
Financière GEE S.A.S.	66, rue Jacques Mugnier 68 200 MULHOUSE SIREN : 339 520 454	81%	81%	Intégration globale
CHO Tiper SAS	Route de Puyraveau 79100 THOUARS SIREN 804959492	50%	50%	Intégration globale

### 5.4 Sociétés non consolidées

Au 31 décembre 2016, les sociétés de projet CHO Locminé, CHO Brocéliande et CHO Le Poher ne sont pas intégrées dans le périmètre de consolidation en raison de leur intérêt négligeable (pas de revenu, résultat proche de 0, total bilan inférieur à 10 K€ et pas d'engagement hors bilan).

Dénomination	Siège	% d'intérêts de la Société consolidante	% de contrôle de la Société consolidante	Méthode
CHO Locminé SAS	Zone industrielle de Kersorn 56 500 Locminé SIREN : 810 156 570	50%	50%	Exclusion du périmètre car intérêt négligeable
CHO Brocéliande SAS	ZI La Brohinière 35 360 Montauban-de-Bretagne SIREN : 811 830 470	50%	50%	Exclusion du périmètre car intérêt négligeable
CHO Le Poher SAS	Parc d'activités de Kerhervé 29 270 Cleden Poher SIREN : 815 222 559	100%	100%	Exclusion du périmètre car intérêt négligeable

## NOTE 6. NOTES ANNEXES A L'ETAT DE LA SITUATION FINANCIERE CONSOLIDEE

### 6.1 Goodwill

#### 6.1.1. Principes comptables

Les regroupements d'entreprise sont comptabilisés en appliquant la méthode de l'acquisition telle que définie par IFRS 3 révisée.

Le coût d'un regroupement d'entreprises correspond à la somme des justes valeurs, à la date d'échange, des actifs remis, des passifs encourus ou assumés, et des instruments de capitaux propres émis par l'acquéreur.

Les actifs acquis, les passifs et passifs éventuels assumés identifiables de l'entité acquise sont évalués à leur juste valeur à leur date d'acquisition. Les passifs éventuels identifiables pris en compte correspondent à des obligations potentielles dont l'existence ne sera confirmée que par la survenance (ou non) d'un ou plusieurs événements futurs incertains qui ne sont pas totalement sous le contrôle de l'entreprise. Les coûts liés à l'acquisition sont comptabilisés en charge de l'exercice pendant lequel ils sont encourus et enregistrés en charges externes.

Dans le cas d'une prise de contrôle par paliers, les participations détenues avant la prise de contrôle sont réévaluées par le résultat à la juste valeur à la date du regroupement.

La différence entre le coût du regroupement d'entreprises et la juste valeur des actifs, passifs, et passifs éventuels à la date d'acquisition est constatée en goodwill à l'actif du bilan si elle est positive et au résultat si elle est négative.

Pour chaque regroupement d'entreprise où le Groupe acquiert un pourcentage de contrôle de moins de 100%, le Groupe décide des modalités de reconnaissance du goodwill : le goodwill partiel, où le goodwill est déterminé à hauteur du pourcentage acquis, ou le goodwill complet, qui consiste à reconnaître le goodwill en intégralité sur la base de la juste valeur des intérêts minoritaires.

Le Groupe dispose de l'année qui suit l'exercice d'acquisition pour finaliser les évaluations, que celles-ci concernent le coût du regroupement d'entreprise ou la juste valeur de la contrepartie transférée ou à transférer, en y incluant les compléments de prix conditionnels (clauses dites de « earn-out »).

Après sa comptabilisation initiale, le goodwill est évalué à son coût, diminué des pertes de valeur cumulées. Pour les besoins des tests de dépréciation, le goodwill acquis dans un regroupement d'entreprises est, à compter de la date d'acquisition, affecté à chacune des Unités Génératrices de Trésorerie (UGT) du Groupe devant bénéficier des synergies du regroupement d'entreprises, ou à un regroupement d'unités, que des actifs ou passifs de l'entreprise acquise soient ou non affectés à ces unités.

Le Groupe examine à la fin de chaque période de présentation de l'information financière s'il existe des indices de perte de valeur de ses actifs corporels et incorporels et, le cas échéant, détermine la valeur recouvrable de l'actif ou du Groupe d'actif concerné.

Le test de perte de valeur est effectué annuellement pour les goodwill et autres immobilisations incorporelles non amorties, les immobilisations incorporelles en cours notamment.

Lorsque la valeur recouvrable de l'actif est inférieure à sa valeur comptable, une dépréciation est comptabilisée à la hauteur de la différence et présentée sur la ligne « perte de valeur » du compte de résultat.

La dépréciation comptabilisée est reprise pour ramener l'actif à sa valeur recouvrable lorsque l'estimation de la valeur recouvrable est revue à la hausse par rapport à l'estimation effectuée lors de la comptabilisation de la perte de valeur, à l'exception de toute dépréciation des goodwill.

#### 6.1.2. Pertes de valeur (applicable à tous les postes d'immobilisations corporelles et incorporelles)

##### ▪ Indices de pertes de valeur

Les principaux indices de perte de valeur considérés par le Groupe sont de nature interne et externe.

Les indices externes incluent notamment :

- les changements importants survenus dans l'environnement technologique, économique, juridique ou de marché dans lequel le Groupe exerce ses activités,

- les variations significatives à la hausse des taux d'intérêts du marché qui résulteraient à modifier le taux d'actualisation retenu dans le calcul de la valeur d'utilité d'un actif et en conséquence à diminuer de manière significative la valeur recouvrable de l'actif,
- une valeur de marché de l'actif ayant diminué de manière plus rapide que par l'effet attendu du temps ou de l'utilisation de l'actif.

Les indices internes portent essentiellement sur :

- des changements majeurs allant entrainer des incidences négatives sur le degré ou le mode d'utilisation attendu de l'actif,
- des éléments tangibles d'obsolescence ou de dégradation physique d'un actif,
- des flux de trésorerie nets actualisés ou un résultat opérationnel générés par l'actif, très inférieurs à ceux budgétés antérieurement,
- des flux de trésorerie nets actualisés ou un résultat opérationnel budgété en baisse significative, ou des pertes budgétées en hausse significative.

#### ▪ Valeur recouvrable

La valeur recouvrable d'un actif ou d'un Groupe d'actif correspond à la valeur la plus élevée entre la juste valeur diminuée des coûts de la vente et la valeur d'utilité de l'actif ou du Groupe d'actif.

La valeur recouvrable est déterminée pour un actif pris séparément sauf quand l'actif ne génère pas d'entrées de trésorerie largement indépendantes des entrées de trésorerie générées par d'autres actifs ou Groupes d'actifs. Dans ce dernier cas, la valeur recouvrable est déterminée pour l'unité génératrice de trésorerie (UGT) à laquelle l'actif appartient sauf si la juste valeur de l'actif diminuée des coûts de la vente est supérieure à sa valeur comptable ou que la valeur d'utilité de l'actif peut être estimée comme étant proche de sa juste valeur diminuée des coûts de la vente et que cette dernière peut être déterminée. Lorsque le goodwill testé au sein de l'UGT à laquelle il appartient représente un goodwill partiel, il est majoré à hauteur du goodwill qui aurait été constaté pour les intérêts minoritaires dans le cadre d'un goodwill complet pour les besoins du test de perte de valeur.

Les valeurs d'utilité sont mesurées sur la base d'une estimation des flux de trésorerie futurs et d'une valeur terminale actualisés. L'estimation des flux de trésorerie futurs est basée sur des budgets détaillés à court terme et des prévisionnels à moyen-terme qui sont préparés de manière séparée pour chaque UGT à laquelle les actifs individuels sont alloués. Ces données budgétaires et prévisionnelles couvrent généralement une période de trois à cinq ans. Au-delà le taux de croissance retenu est appliqué aux valeurs terminales. Les valeurs terminales retenues et le taux de croissance utilisé sont en adéquation avec les données de marché disponibles relatives au segment d'activité concerné.

Les taux d'actualisation sont des taux après impôts et sont appliqués aux flux de trésorerie après impôts ce qui donne une estimation de la valeur d'utilité identique à celle qui serait obtenue en utilisant des taux avant impôts appliqués à des flux de trésorerie avant impôts comme prévu par la norme IAS 36.

Lorsqu'une dépréciation doit être constatée sur une UGT à laquelle un goodwill, ou une partie d'un goodwill, est affecté, la dépréciation est d'abord imputée sur le goodwill puis sur la valeur nette comptable des autres actifs en proportion de leur valeur.

### 6.1.3. Solde et explications

Filiales	Année d'acquisition	Coûts d'acquisition en devise	Devise	Frais d'acquisition	31/12/2015	Entrées de périmètre	Sorties de périmètre	Dotations de l'exercice	Variations des cours de change	31/12/2016
Inertam	2005	6 115	K€	0	1308	0	0	-652	0	656
Financière GEE	2006-2008	5 705	K€	54	8	0	0	0	0	8
<b>Total</b>				<b>54</b>	<b>1316</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>-652</b>	<b>0</b>	<b>664</b>

Comme indiqué dans la note ci-dessus, le Groupe a effectué des tests de dépréciation pour chacune des unités génératrices de trésorerie (UGT) à laquelle un goodwill est affecté conformément à IAS 36 à l'exception de l'UGT Financière GEE jugée non significative.

Au 31 décembre 2016, la valeur recouvrable de l'UGT Inertam calculée en accord avec la norme IAS 36 apparaît inférieure à la valeur nette comptable sur la base de sa valeur d'utilité. Ainsi, une dépréciation complémentaire de 652K€ a été comptabilisé en 2016.

Les principales hypothèses utilisées dans la détermination des valeurs d'utilité sont les suivantes :

	UGT	Zone géographique de rattachement	Horizon des flux de trésorerie prévisionnels	Taux d'actualisation après impôt
2016	Inertam	France	3 ans	6,04%
2015	Inertam	France	3 ans	5,96%

Les taux d'actualisation utilisés sont les Coûts Moyens Pondérés du Capital respectifs des UGT testées et ont été déterminés en référence aux données de marché et aux évaluations d'expert disponibles pour la zone géographique de rattachement de l'UGT concernée (taux sans risque, prime de risque marché, coefficient bêta, coût de la dette).

Aucun test de sensibilité n'a été effectué, l'actif de l'UGT testée ayant été ramené à 0 suite la dépréciation du goodwill.

## 6.2 Autres immobilisations incorporelles

### ▪ Frais de développement

Les coûts de développement sont comptabilisés en actifs incorporels s'ils se rapportent à des projets nettement individualisés et respectant l'ensemble des critères d'activation prescrits par la norme IAS 38 : faisabilité technique, intention d'achever l'immobilisation incorporelle et, de l'utiliser ou de la vendre, capacité à utiliser ou à vendre l'actif incorporel, génération d'avantages économiques futurs, disponibilité de ressources financières appropriées et capacité à évaluer de façon fiable les dépenses attribuables à l'immobilisation au cours de son développement.

Les frais de développement portés à l'actif sont généralement amortis sur une durée de 5 ans à compter de la date de leur mise en service qui correspond à la date à laquelle ils se trouvent dans l'état prévu par la Direction pour leur exploitation.

### ▪ Autres immobilisations incorporelles

Les autres immobilisations incorporelles sont essentiellement constituées de brevets, de licences et de logiciels.

Les montants comptabilisés au titre des brevets correspondent:

- aux frais de dépôts des brevets développés en interne,
- aux brevets acquis.

Ces montants sont amortis sur une durée correspondant à la durée la plus courte entre durée prévisionnelle effective d'utilisation et durée de validité des droits attachés au brevet, généralement entre 5 et 10 ans.

Les montants comptabilisés au titre des licences de savoir-faire correspondent:

- au prix des licences,
- aux frais annexes (documentation, prototypage...) supportés pour leur mise en utilisation.

Les licences sont amorties sur leur durée effective d'utilisation, supposée égale à leur durée contractuelle, généralement sur 12 ans.

Les logiciels sont enregistrés à leur coût d'acquisition et sont amortis de manière linéaire sur leur durée prévisionnelle d'utilisation, soit entre 1 et 5 ans.

### Variation brute des immobilisations incorporelles

	31/12/2015	Acquisitions	Cessions	Variations de Périmètre	Reclassements et mises au rebut	31/12/2016
Frais de recherche & développement	3 076	0	0	0	0	3 076
Concessions, brevets & droits similaires	1 493	18	0	0	0	1 511
Autres immobilisations incorporelles	0	0	0	0	0	0
Immobilisations incorporelles en cours	15	26	0	0	0	41
Avances et acomptes s/immo. incorp.	0	0	0	0	0	0
<b>Total Valeur Brute</b>	<b>4 584</b>	<b>44</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>4 628</b>

### Variation des amortissements

	31/12/2015	Dotations	Reprises	Variations de Périmètre	Reclassements et mises au rebut	31/12/2016
Amt/Dép. frais de rech. & développ.	-2 865	-176	122	0	0	-2 919
Amt/Dép. conc. brevets & dts similaires	-1 406	-41	0	0	0	-1 447
Amt/Dép. autres immos incorp.	0	0	0	0	0	0
Amt/Dép. immobilisations incorp. en cours	0	-15	0	0	0	-15
Dép. avances et acomptes s/immo. incorp.	0	0	0	0	0	0
<b>Total Amt/dép.</b>	<b>-4 270</b>	<b>-232</b>	<b>122</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>-4 381</b>
<b>Total Valeur Nette</b>	<b>314</b>	<b>-188</b>	<b>122</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>247</b>

La valeur nette des immobilisations incorporelles est en diminution de 67 K€, passant de 314 K€ au 31 décembre 2015 à 247 K€ au 31 décembre 2016, et résulte principalement d'une dotation aux amortissements de 232 K€ compensée par une reprise de dépréciation de 122 K€ sur les immobilisations incorporelles du projet KIWI qui avaient été intégralement dépréciées au 31 décembre 2015.

Il n'y a pas eu d'acquisition significative d'immobilisation incorporelle sur la période. Aucun frais de développement n'a été activé sur la période.

### 6.3 Immobilisations corporelles

#### ▪ Evaluation

Les immobilisations sont évaluées à leur coût historique d'acquisition, de production ou d'entrée dans le Groupe diminué des amortissements cumulés et des pertes de valeur enregistrés conformément aux dispositions d'IAS 16.

Chaque composant d'une immobilisation corporelle ayant un coût significatif par rapport au coût total de l'immobilisation corporelle est comptabilisé et amorti séparément.

Les frais financiers liés au financement de l'acquisition, construction ou production d'actifs corporels exigeant une longue période de préparation avant d'être utilisés sont comptabilisés dans le coût de l'actif financé pour la part encourue pendant la période de préparation conformément aux dispositions d'IAS 23. Ainsi, le Groupe ne comptabilise pas de charges financières durant la période d'acquisition (ou de construction) d'une immobilisation, cette charge étant neutralisée et venant augmenter la valeur d'acquisition de l'immobilisation. La charge d'intérêt neutralisée est ensuite amortie sur le même rythme que l'immobilisation qu'elle vient financer.

Les biens mis à disposition de l'entreprise dans le cadre de contrats de location-financement sont inscrits en immobilisations à l'actif de l'état de la situation financière consolidée. Ils sont amortis sur une durée de vie identique aux autres biens.

Aucun coût de remise en état de site n'a été activé en l'absence d'obligation actuelle, légale ou implicite de remise en état des sites sur lesquels le Groupe exerce ses activités.

▪ Amortissements

Le montant amortissable d'une immobilisation corporelle est déterminé après déduction de sa valeur résiduelle. La valeur résiduelle est le montant net des coûts de sortie attendus qu'une entité obtiendrait de la cession de l'actif sur le marché à la fin de son utilisation. Les valeurs résiduelles des actifs utilisés par le Groupe ont été estimées comme nulles, le Groupe n'ayant pas prévu de cesser de les utiliser avant la fin de leur durée théorique maximale d'utilisation.

Le mode d'amortissement retenu est la traduction du rythme de consommation des avantages économiques attendus de l'actif par le Groupe. Trois unités ont été retenues pour traduire le rythme de consommation des avantages économiques attendus des actifs immobilisés :

- le nombre d'unités de production que le Groupe s'attend à obtenir de l'actif, notamment les tonnages traités concernant l'activité de traitement des déchets dangereux ;
- le nombre d'heures de fonctionnement ;
- les années d'utilisation.

Catégorie	Unités d'amortissement	Fourchette des durées d'utilité en nb d'unités d'amortissement
Constructions	Années	20 à 40
	Tonnage traité (en tonnes vitrifiées)	2 500 à 130 000
Installations techniques, matériel et outillage industriel	Nb d'heures de fonctionnement	29 400 à 44 100
	Années	3 à 12
Autres immobilisations corporelles	Années	3 à 10

Valeur Brute	31/12/2015	Acquisitions	Cessions	Variations de Périmètre	Reclassements et mises au rebut	31/12/2016
Terrains	346	0	0	0	0	346
Constructions	7 844	0	0	0	0	7 844
Installations tech, matériel & outillage	20 043	1 172	-1 157	0	918	20 976
Autres immobilisations corporelles	1 317	364	-10	0	49	1 721
Immobilisations corporelles en cours	880	766	0	0	-814	832
Avances et acomptes s/imm. corp.	153	3 123	0	0	-153	3 123
<b>Total Valeur Brute</b>	<b>30 584</b>	<b>5 424</b>	<b>-1 167</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>34 841</b>

Amortissements	31/12/2015	Dotations	Reprises	Variations de Périmètre	Reclassements et mises au rebut	31/12/2016
Amt/Dép. constructions	-1 614	-440	0	0	0	-2 054
Amt/Dép. install tech, matériel & outil.	-16 722	-3 132	1 143	0	0	-18 711
Amt/Dép. autres immobilisations corp.	-730	-170	10	0	0	-890
Dépréciations des terrains	0	0	0	0	0	0
Amt/Dép. immobilisations corp. en cours	0	0	0	0	0	0
Dép. avances et acomptes s/imm. corp.	0	0	0	0	0	0
<b>Total Amt/dép.</b>	<b>-19 066</b>	<b>-3 742</b>	<b>1 153</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>-21 655</b>
<b>Total Valeur Nette</b>	<b>11 517</b>	<b>1 682</b>	<b>-14</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>13 186</b>

Les principaux postes d'immobilisations corporelles concernent :

- les terrains acquis par la Société Civile Immobilière de Gazéification sur la commune de Morcenx dont le site d'exploitation d'Inertam et le site d'exploitation de CHO Morcenx pour 346 K€;
- les bâtiments de l'usine de production d'énergie de Morcenx et le séchoir à bois construits par le Groupe, mis en service en 2012 et 2013 pour 5 618 K€. Bien qu'aucun loyer ne soit actuellement facturé, ces éléments sont amortis car ils sont prêts à être mis en service (à l'endroit et dans l'état nécessaire), au sens de la norme IAS 16.55
- les installations techniques, matériels et équipements industriels (2 263 K€) sont surtout constituées de la ligne de traitement de déchets dangereux d'Inertam représente une valeur nette de 2 114 K€, contre 2 752 K€ au 31 décembre 2015.
- les autres immobilisations corporelles correspondent pour l'essentiel aux divers matériels de bureau, de transport et diverses installations ;
- les immobilisations en cours concernent principalement les réfractaires utilisés chez Inertam pour un total de 507 K€.
- Les acomptes versés sont constitués des avances versées pour les moteurs à installer sur l'usine CHO Morcenx dans le cadre du contrat EPC

Au cours de l'année, le Groupe a investi 5 424 K€ en immobilisations corporelles, en particulier 2 186 K€ pour l'activité Traitement de l'Amiante (principalement réfection du four de traitement) et 3 123 K€ pour les moteurs CHO Morcenx (voir Note 1 Faits marquants).

Au 31 décembre 2016, les frais financiers capitalisés dans les immobilisations sont de 169 K€, contre 182 K€ au 31 décembre 2015. Les immobilisations en crédit-bail s'élèvent à 393 K€ (vs 524 K€ au 31 décembre 2015).

#### 6.4 Participations dans des entreprises associées

Les investissements du Groupe dans ses entreprises associées sont comptabilisés selon la méthode de la mise en équivalence définie par IAS 28 R. Une entreprise associée est une société dans laquelle le Groupe exerce une influence notable.

L'influence notable est définie comme le pouvoir de participer aux décisions de politiques financières et opérationnelles de l'entité détenue, sans en exercer le contrôle. L'influence notable est présumée exister si la société mère détient 20% ou plus des droits de vote, directement ou indirectement. Inversement il est présumé qu'une détention de moins de 20% des droits de vote ne permet pas d'exercer une influence notable. L'existence et l'effet de droits de vote potentiels exerçables ou convertibles sont pris en compte au moment d'apprécier si une entité détient une influence notable.

Selon la méthode de la mise en équivalence, l'investissement du Groupe dans l'entreprise associée est valorisé à son coût majoré ou minoré des mouvements post-acquisition dans la quote-part du Groupe dans l'actif net de l'entreprise associée. Le goodwill comptabilisé sur une entreprise associée est inclus dans la valeur de l'investissement et n'est ni amorti ni soumis individuellement à un test de perte de valeur. Les instruments de capitaux propres d'une entreprise associée détenus par le Groupe sont inclus dans le coût de l'entreprise associée.

Le compte de résultat reflète la quote-part du Groupe dans le résultat des opérations de l'entreprise associée. Lorsqu'un mouvement a été comptabilisé directement au sein des capitaux propres de l'entreprise associée, le Groupe reconnaît sa quote-part dans ce mouvement au sein des autres éléments de son résultat global.

Les profits ou les pertes internes compris dans les stocks, les immobilisations et autres actifs, et les résultats provenant d'opérations entre cette société et celles dont les comptes sont intégrés globalement, sont éliminés à hauteur du pourcentage de participation du Groupe dans le capital de la société mise en équivalence.

La quote-part du Groupe dans le résultat d'une entreprise associée est présentée au sein du compte de résultat. Il s'agit du résultat attribuable aux actionnaires de l'entreprise associée et en conséquence il s'agit du résultat après impôts de l'entreprise associée.

Les états financiers des entreprises associées sont retraités à des fins d'harmonisation avec les méthodes du Groupe si nécessaire. Ils se réfèrent à la même période comptable que ceux du Groupe.

Lorsque la quote-part de l'investisseur dans les pertes d'une entreprise mise en équivalence atteint ou dépasse la valeur comptable de sa participation, la partie négative des capitaux propres est portée au bilan consolidé dans la rubrique Provisions par la contrepartie des « Quotes-parts de résultat des entreprises mises en équivalence » seulement dans la mesure où l'investisseur a contracté une obligation légale ou implicite ou a effectué des paiements au nom de l'entreprise associée. Si l'entreprise associée enregistre ultérieurement des bénéfices, l'investisseur ne recommence à comptabiliser sa quote-part dans ces profits qu'après avoir dépassé sa quote-part de pertes nettes non comptabilisées.

Après l'application de la méthode de la mise en équivalence, le Groupe détermine s'il est nécessaire de comptabiliser une perte de valeur additionnelle à sa quote-part de pertes sur son investissement dans l'entreprise associée. Le cas échéant, le Groupe mesure le montant de cette perte de valeur en comparant sa valeur recouvrable, à savoir la valeur la plus élevée entre valeur d'utilité et juste valeur diminuée des coûts de ventes, avec sa valeur comptable et comptabilise la perte de valeur. Si la valeur recouvrable de la participation ré-augmente par la suite, la perte de valeur est reprise en conséquence.

	Quote-part détention	31/12/2015	Résultat	Dépréciation des titres MEE	Acquisition de titres	31/12/2016
CHO Morcenx	35%	3 549	-10	0	0	3 538
<b>Total</b>		<b>3 549</b>	<b>-10</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>3 538</b>

La variation des titres mis en équivalence est constituée par la quote-part de résultat de la période dans CHO Morcenx.

Au 31 décembre 2016, la participation dans CHO Morcenx s'élève à 3 538 K€ (contre 3 549 K€ au 31 décembre 2015), correspondant à :

- Une valeur brute totale des titres et BSA de 7 756 K€ composées de :
  - o 6 901 K€ de titres correspondant essentiellement à la conversion des BSA 1, 2 et 3, des BSA CHO Morcenx (BSA1, BSA2 et BSA 3)
  - o 855 K€ de la 4<sup>ème</sup> tranche de BSA CHOM Morcenx (BSA 4)
- 85 K€ de quote-part dans les capitaux propres de CHO Morcenx (contre 95 K€ au 31 décembre 2015),
- Une dépréciation de 4 303 K€ correspondant à 50% de la valeur des titres et 100% de celle des BSA 4, dont la date de validité courait jusqu'au 1<sup>er</sup> décembre 2015, et qui sont par conséquent devenus caduques.

Les principales informations requises par la norme IFRS 12 sont présentées ci-dessous :

31/12/16	CHO Morcenx	Total
<b>% d'intérêt</b>	35%	
<b>Méthode de consolidation</b>	Mise en équivalence	
Actif courant	9 783	<b>9 783</b>
Actif non courant	50 865	<b>50 865</b>
Passif courant	10 169	<b>10 169</b>
Passif non courant	43 948	<b>43 948</b>
Chiffre d'affaires	986	<b>986</b>
Résultat	-30	<b>-30</b>

Les informations présentées ci-dessus tiennent déjà compte des retraitements IFRS pratiqués notamment la capitalisation des coûts d'emprunt pour 3 269 K€ au cours de l'année 2016 (16 988 K€ en cumulé). Ainsi, il n'est pas présenté de réconciliation entre les données financières résumées et les données utilisées pour la consolidation.

## 6.5 Stocks et en-cours

Les stocks de matières premières, fournitures et autres approvisionnements et les stocks de marchandises sont évalués à leur coût d'acquisition suivant la méthode du "coût moyen unitaire pondéré" (CMUP). Le coût d'acquisition comprend le prix d'achat et les frais accessoires.

Les encours de production et les produits intermédiaires et finis sont valorisés au coût de production comprenant les consommations et les charges directes et indirectes de production, y inclus les amortissements des biens concourants à la production.

Le coût de la sous-activité est toujours exclu de la valeur des stocks et en-cours.

Les frais financiers intercalaires et les frais de recherche et développement ne sont pas incorporés dans la valeur des stocks et en-cours.

Une provision pour dépréciation des stocks égale à la différence entre la valeur brute déterminée suivant les modalités indiquées ci-dessus et le cours du jour ou la valeur de réalisation déduction faite des frais proportionnels de vente, est effectuée lorsque cette valeur brute est inférieure à l'autre terme énoncé.

	31/12/2016			31/12/2015			Variation nette
	Brut	Provision	Net	Brut	Provision	Net	
Stocks MP, fournitures et aut. appro.	1 211	-102	1 109	1 201	-190	1 010	98
Stocks - en-cours de production	151	0	151	103	0	103	48
Stocks -pds finis et intermédiaires	538	-526	12	542	-374	169	-157
Stocks de marchandises	0	0	0	0	0	0	0
<b>Total</b>	<b>1 900</b>	<b>-628</b>	<b>1 272</b>	<b>1 846</b>	<b>-564</b>	<b>1 282</b>	<b>-10</b>

La valeur nette du stock passe de 1 282 K€ au 31 décembre 2015 à 1 272 K€ au 31 décembre 2016, ce qui représente une variation de -10 K€.

## 6.6 Actifs financiers

### 6.6.1. Prêts et créances au coût amorti

Les prêts et créances au coût amorti sont essentiellement constitués de créances clients, d'autres créances opérationnelles et de dépôts de garantie.

Lors de leur comptabilisation initiale, ils sont valorisés à leur juste valeur augmentée, le cas échéant, des coûts de transaction encourus. Postérieurement à leur comptabilisation initiale, ils sont évalués à leur coût amorti qui correspond au montant de leur comptabilisation initiale, diminué des remboursements en principal, majoré ou diminué de l'amortissement calculé selon la méthode du taux d'intérêt effectif et diminué de toute réduction pour dépréciation ou irrécouvrabilité.

La juste valeur des créances lors de leur comptabilisation initiale correspond généralement à leur valeur nominale. Les créances clients incluent les créances liées à la comptabilisation du chiffre d'affaires à l'avancement.

Une dépréciation des créances est constatée pour tenir compte des risques de non recouvrement : cette appréciation, réalisée « au cas par cas », a pour objet de ramener les créances concernées à leur valeur probable de recouvrement.

### 6.6.2. Trésorerie et équivalents de trésorerie

La trésorerie et les équivalents de trésorerie comprennent les fonds de caisse, les dépôts à vue, les dépôts à terme à courte échéance et les placements liquides dans des valeurs mobilières de placement.

Les valeurs mobilières de placement comprennent les SICAV monétaires et les Certificats De Dépôts qui sont mobilisables ou cessibles à très court terme et ne présentent pas de risque significatif de perte de valeur. Elles sont comptabilisées à leur juste valeur par le résultat.

Les concours bancaires courants remboursables à vue qui financent des besoins court-terme liés aux activités ordinaires du Groupe sont incluses dans la trésorerie nette pour la présentation du tableau des flux de trésorerie consolidés.

	31/12/2016			31/12/2015			variation
Clients et comptes rattachés	5 730	-1 892	3 838	6 465	-305	6 160	-2 322
<b>Total clients et comptes rattachés</b>	<b>5 730</b>	<b>-1 891</b>	<b>3 838</b>	<b>6 465</b>	<b>-305</b>	<b>6 160</b>	<b>-2 321</b>
Fournisseurs - Avances et acomptes versés	512	0	512	281	0	281	231
Créances sur personnel & org. sociaux	24	0	24	13	0	13	11
Créances fiscales - hors IS	5 324	0	5 324	4 249	0	4 249	1 075
Autres créances opérationnelles	0	0	0	0	0	0	0
<b>Total autres créances opérationnelles</b>	<b>5 860</b>	<b>0</b>	<b>5 860</b>	<b>4 543</b>	<b>0</b>	<b>4 543</b>	<b>1 317</b>
Prêts, cautionn. & aut. créances - part < 1 an	5 328	-3 750	1 578	183	0	183	1 395
Intérêts courus sur créances et prêts	0	0	0	0	0	0	0
Intérêts courus sur créances	0	0	0	0	0	0	0
Autres créances	730	0	730	46	0	46	684
Charges constatées d'avance/ charges à répartir	497	0	497	241	0	241	256
VMP - Autres placements	696	-86	610	709	-84	625	-15
<b>Total autres actifs courants</b>	<b>7 251</b>	<b>-3 836</b>	<b>3 415</b>	<b>1 179</b>	<b>-84</b>	<b>1 095</b>	<b>2 320</b>
VMP - Equivalents de trésorerie	0		0	0	0	0	0
Disponibilités	4 882	0	4 882	6 915	0	6 915	-2 033
Intérêts courus non échus s/ dispo.	0	0	0	0	0	0	0
<b>Total Trésorerie et équivalent de trésorerie</b>	<b>4 882</b>	<b>0</b>	<b>4 882</b>	<b>6 915</b>	<b>0</b>	<b>6 915</b>	<b>-2 033</b>

### 6.6.3. Autres actifs financiers non courants

	Brut	Provision	Net	Moins d'un an	2 ans	3 ans	4 ans	5 ans et plus
Titres de participation	1	0	1					1
Prêts, cautionnements et autres créances	5 437	-37	5 400		3 163			2 237
<b>Total autres actifs financiers non courants</b>	<b>5 438</b>	<b>-37</b>	<b>5 401</b>		<b>3 163</b>			<b>2 238</b>

Les prêts, cautionnements et autres créances sont des actifs financiers non dérivés, assortis de paiements fixes ou déterminables et d'une échéance fixe, que le Groupe a l'intention manifeste et la capacité de conserver jusqu'à leur échéance. Ils sont donc comptabilisés selon la méthode du coût amorti. Il s'agit principalement :

- D'un dépôt rémunéré de 1 200 K€ dans la SCIG en garantie de l'emprunt bancaire finançant les bâtiments de l'usine CHO Morcenx.
- De la dernière tranche de paiement par CMI de la vente du sous-Groupe Europe Environnement pour 663 K€ nets (payables au plus tard en 2018). Cette créance fait l'objet d'une actualisation et a été dépréciée à hauteur de 37 K€ compte tenu de son échéance éloignée.
- De 2 garanties financières pour l'usine d'Inertam et de CHO Morcenx pour un total de 818 K€. Conformément aux articles L516, R516-1 et R516-2 du Code de l'Environnement, relatifs à la constitution des garanties financières par certaines installations classées pour la protection de l'environnement, Inertam et CHOPEX (qui intervient dans le cadre de la mise en route de l'usine CHO Morcenx) ont mis en place courant 2014 les dispositifs de garantie financière après avoir soumis au Préfet les modalités de calcul et de consignation. Dans le cadre de l'arrêté préfectoral complémentaire du 12 août 2014, le montant des garanties financières pour Inertam ayant pour but de garantir la mise en sécurité du site, s'élève à 1 547 K€. Pour CHOPEX, le montant total de la garantie s'élève à 206 K€. Inertam a versé auprès de la Caisse de Dépôts et Consignations, les 3 premières tranches pour un montant de 618 K€. CHOPEX a versé 82 K€ au titre des 3 premières tranches.
- De la tranche recouvrable à plus d'un an du compte séquestre pour un montant de 2 500 K€. Cette tranche sera récupérable lorsque l'usine aura été mise en conformité avec la « Waste Incineration Directive ». La tranche recouvrable à moins d'un an (1.250 K€ net) a été reclassée en autres actifs courants au 31 décembre 2016 en prévision de la réalisation de la Final acceptance courant 2017.

La variation entre le 31 décembre 2015 et le 31 décembre 2016 correspond principalement au reclassement du compte séquestre en actif non courant et au versement de cette 2<sup>ème</sup> tranche des garanties financières (176 K€).

### 6.6.4. Créances clients et comptes rattachés

	Brut	Provision	Net 31/12/16	Brut	Provision	Net 31/12/15	Variation
Clients et comptes rattachés	5 730	-1 891	3 838	6 465	-305	6 160	2 322
<b>Total client et comptes rattachés</b>	<b>5 730</b>	<b>-1 892</b>	<b>3 838</b>	<b>6 465</b>	<b>- 305</b>	<b>6 160</b>	<b>2 322</b>

	31/12/2016	31/12/2015
<b>Dépréciation des comptes client à l'ouverture</b>	-305	-284
Dotations	-1 662	-88
Reprises	75	67
<b>Dépréciation des comptes client à la clôture</b>	<b>-1 891</b>	<b>-305</b>

Echéances des comptes clients au 31/12/16 :

	Net	Moins d'un an	2 ans	3 ans	4 ans	5 ans et plus
Clients et comptes rattachés	3 838	3 838	0			
<b>Total client et comptes rattachés</b>	<b>3 838</b>	<b>3 838</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>

Le poste « Clients et comptes rattachés » affiche une baisse de 2 321K€ (38%) qui s'explique principalement par une dépréciation à hauteur de 1 528 K€ : 50% des rétentions dues à la Final acceptance ainsi que 50% du solde des créances dues à la Preliminary Take Over Date, eu égard au retard de livraison.

Par ailleurs, depuis le mois de février 2016 le groupe a souscrit un contrat d'affacturage pour le secteur Traitement de l'Amiante. L'analyse des termes du contrat a conduit à ne pas décomptabiliser les créances cédées. Au titre de ce contrat, le Groupe a cédé ses créances clients pour un montant de 1 401 K€, duquel un fonds de garantie de 675 K€ a été retenu. En contrepartie, le Groupe a bénéficié d'une avance de trésorerie de 726 K€ (une dette du même montant a été enregistrée, en Note 6.8)

#### 6.6.5. Autres créances opérationnelles

	Brut	Provision	Net 31/12/16	Moins d'un an	2 ans	3 ans	4 ans	5 ans et plus
Fournisseurs - Avances et acomptes versés	512	0	512	512				
Créances sur personnel & org. Sociaux	24	0	24	24				
Créances fiscales - hors IS	5 324	0	5 324	5 324				
Autres créances opérationnelles		0	0	0				
<b>Total autres créances opérationnelles</b>	<b>5 860</b>	<b>0</b>	<b>5 860</b>	<b>5 860</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>

	Brut	Provision	Net 31/12/15	Moins d'un an	2 ans	3 ans	4 ans	5 ans et plus
Fournisseurs - Avances et acomptes versés	280	0	280	280				
Créances sur personnel & org. sociaux	13	0	13	13				
Créances fiscales - hors IS	4 249	0	4 249	4 249				
Autres créances opérationnelles	0	0	0	0				
<b>Total autres créances opérationnelles</b>	<b>4 543</b>	<b>0</b>	<b>4 543</b>	<b>4 543</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>

### 6.6.6. Autres actifs courants

	31/12/2016			31/12/2015			Variation
	Brut	Provision	Net	Brut	Provision	Net	
Prêts, cautionn. & aut. créances - part < 1 an	5 328	-3 750	1 578	183	0	183	1 395
Intérêts courus sur créances et prêts	0	0	0	0	0	0	0
Intérêts courus sur créances	0	0	0	0	0	0	0
Autres créances	730	0	730	46	0	46	685
Charges constatées d'avance et charges à répartir	497	0	497	242	0	242	112
VMP - Autres placements	696	-86	610	709	-84	625	-15
<b>Total autres actifs courants</b>	<b>7 108</b>	<b>-3 836</b>	<b>3 415</b>	<b>1 179</b>	<b>-84</b>	<b>1 095</b>	<b>2 177</b>

Le poste « **Prêts, cautionnements et autres créances** » comprend essentiellement le reclassement à court terme du compte séquestre versé dans le cadre du contrat EPC (voir note « **autres actifs non courants** » ci-dessus) pour un montant de 5 000 K€ brut et 1 250 K€ net.

Le poste « **Autres créances** » est en augmentation suite à la mise en place du contrat d'affacturage pour lequel des fonds de garantie et réserves sont appliqués sur les créances cédées. Le montant de ces réserves au 31 décembre 2016 s'élève à 675 K€.

Les VMP incluent notamment 519 K€ de portefeuille titres gagé en garantie de deux cautions bancaires émises en faveur d'un client.

### 6.7 Trésorerie et équivalent de trésorerie

	31/12/2016			31/12/2015			Variation
	Brut	Provision	Net	Brut	Provision	Net	
Disponibilités	4 882		4 882	6 915		6 915	-2 033
Equivalents de trésorerie	0		0	0		0	0
Intérêts courus non échus s/ dispo.	0		0	0		0	0
<b>Total Trésorerie - actif</b>	<b>4 882</b>	<b>0</b>	<b>4 882</b>	<b>6 915</b>	<b>0</b>	<b>6 915</b>	<b>-2 033</b>
Concours bancaires courants	6		6	5		5	1
<b>Total Trésorerie nette</b>	<b>4 876</b>		<b>4 876</b>	<b>6 910</b>		<b>6 910</b>	<b>-2 034</b>

Au 31 décembre 2016, la trésorerie active est composée de disponibilités sur comptes bancaires en euros et de valeurs mobilières liquides.

La variation de la trésorerie nette de -2 034 K€ s'analyse conjointement avec le tableau de flux de trésorerie présenté en section § 5. Tableau de flux de trésorerie.

Cette variation s'explique par :

- un flux lié aux activités opérationnelles pour -7 754 K€ correspondant principalement aux dépenses de mise en route de l'usine de CHO Morcenx, engagées à la fois par CHO Power pour les modifications de process et par CHOPEX pour les dépenses de mise en service,

- un flux lié aux opérations d'investissement pour un montant de -5 855 K€ K€ résultant des investissements réalisés à hauteur de 2 186 K€ principalement sur Inertam pour la réfection du four et des acomptes versés pour les moteurs CHO Morcenx pour 3.123 K€.
- un flux lié aux activités de financement de 11.576 K€ principalement expliqué par des augmentations en capital en direct ou par émission d'emprunt obligataire converti sous un très court délai (voir Note 6.6.3).

## 6.8 Affacturage

Le Groupe a souscrit un contrat d'affacturage ayant produit ses effets à compter du 1<sup>er</sup> semestre 2016. Les positions du factor au 31 décembre 2016 et l'impact dans les comptes du Groupe sont les suivants :

	31/12/2016
En-cours clients cédé au factor	1 401
Retenues et dépôt de garantie	675
<b>Avance de trésorerie reçue</b>	<b>726</b>

Le Groupe a retenu le traitement comptable suivant :

- Augmentation des créances clients à hauteur de l'avance de trésorerie nette consentie par la société d'affacturage à l'actif et
- Constatation d'une dette financière pour le même montant au passif

## 6.9 Dettes financières

- Méthode d'évaluation des dettes financières, fournisseurs et autres passifs au coût amorti

Les dettes financières, les dettes fournisseurs et autres passifs opérationnels sont évalués selon la méthode du coût amorti. Lors de la comptabilisation initiale, ils sont évalués à leur juste valeur minorée des coûts de transaction directement imputables à l'émission du passif financier. Après la comptabilisation initiale, ils sont évalués au coût amorti selon la méthode du taux d'intérêt effectif.

- Autres méthodes d'évaluation des dettes financières.

Dans certains cas, le Groupe peut être amené à comptabiliser des dettes en appliquant une méthode différente du coût amorti. La méthode est alors expliquée en lien avec l'instrument concerné.

### 6.9.1. Dettes financières par devise et taux

	31/12/2016	Euro	Dollar	Autres	Taux Fixe	Taux variable
Emprunts obligataires	4 543	4 543	0		4 543	0
Emprunts auprès établis. de crédit (1)	5 206	5 206	0	0	5 206	0
Autres emprunts et dettes assimilées	273	273	0		273	0
Intérêts courus non échus > 1 an	481	481	0		481	0
<b>Total Dettes financières non courantes</b>	<b>10 503</b>	<b>10 503</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>10 503</b>	<b>0</b>
Emprunts obligataires - part à moins d'un an	0	0	0		0	0
Emprunts auprès établis. de crédit - part < 1 an (2)	1 106	1 106	0	0	1 106	0
Autres emprunts et dettes assimilées < 1 an	1 692	1 692	0	0	1 692	0
Intérêts courus sur emprunts	96	96	0	0	96	0
Concours bancaires (trésorerie passive)	6	6	0	0	6	0
Concours bancaires (dettes)	0	0	0		0	0
<b>Total Dettes financières courantes</b>	<b>2 900</b>	<b>2 900</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>2 900</b>	<b>0</b>
<b>Total dettes financières</b>	<b>13 403</b>	<b>13 403</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>13 403</b>	<b>0</b>
(1) dont part non courante du crédit-bail	0	0			0	0
(2) dont part courante du crédit-bail	0	0			0	0
<b>Total dette en crédit-bail</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>		<b>0</b>	<b>0</b>

Au 31 décembre 2016 les dettes financières incluent pour l'essentiel :

- 952 K€ au titre de l'emprunt finançant le bâtiment de CHO Morcenx,
- 1 360 K€ au titre des prêts accordés par BPI France à Inertam (Contrat Développement participatif et Prêt Vert).
- 4 543 K€ au titre de l'emprunt obligataire émis en décembre 2015 (voir ci-dessous).
- 726 K€ au titre de l'avance du factor
- 577 K€ au titre des intérêts courus non échus (dont 479 K€ liés à l'emprunt obligataire)
- 462 K€ au titre des avances remboursables accordées par BPI à Europlasma
- 775 K€ de prêts relais non encore convertis

### 6.9.2. Emprunt obligataire émis en 2015

	31/12/2015	Variation	émission	charge d'intérêts	remboursement	Conversion	31/12/2016
<i>Composante capitaux propres</i>	176	0	0	0	0	0	176
Composante Dette	4 543	0	0	0	0	0	4 543
Intérêts courus non échus	25	0	0	454	0	0	479
<i>Sous total dette financière</i>	<i>4 568</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>454</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>5 022</i>
<b>Total Emprunt obligataire</b>	<b>4 744</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>454</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>5 198</b>

Lors de la réunion du 8 décembre 2015, le Conseil d'Administration, conformément à la délégation consentie par l'Assemblée Générale du 24 juin 2015 (10<sup>ème</sup> résolution à caractère extraordinaire), a décidé de l'émission des OCPP, et délégué sa mise en œuvre au Directeur Général.

Ce placement privé donne lieu à l'émission de 4 724 954 obligations convertibles pouvant donner droit en cas de conversion à 4 724 954 actions ordinaires nouvelles d'une valeur nominale de 0,10 € ainsi qu'à un maximum de 850 492 actions au titre des intérêts.

Le prix d'émission unitaire des OCPP a été fixé à 1,06 €. Chaque OCPP donne ainsi droit à une action ordinaire nouvelle au prix de conversion de 1,06 €.

La durée de l'emprunt obligataire est de 3 ans et le taux nominal a été fixé à 6% l'an.

Les OCPP sont convertibles à tout moment à l'initiative des porteurs d'OCPP, par tranche minimale de 100 K€. Dans ce cas le montant des intérêts dus à la date de conversion sera payé en actions sur la base du prix de conversion.

La conversion pourra intervenir à l'initiative de l'émetteur si la valeur moyenne pondérée par les volumes d'une action ordinaire de la société, calculé sur les 20 derniers jours de bourse consécutifs précédant la demande de conversion, est supérieure à 130% du Prix de Conversion.

Les OCPP n'ont pas fait l'objet de demande d'admission sur un marché boursier quelconque, réglementé ou non.

Les emprunts obligataires sont comptabilisés conformément à la norme IAS 32 qui préconise de comptabiliser l'emprunt obligataire séparément en deux composantes :

- Une composante « dette » évaluée à la juste valeur (voir ci-dessous) ;
- Une composante « capitaux propres », correspondant à la différence entre la valeur nominale de l'emprunt émis et la composante dette.

La juste valeur de la composante dette correspond à la valeur actualisée des cash-flow futurs (coupons et valeur de remboursement), sur la base d'un taux de marché d'un passif analogue (dette non assortie d'une possibilité de conversion en actions), ce passif pouvant être une dette souscrite auprès de parties liées si elle correspond à la notion de passif analogue.

Les coûts de transaction liés à l'émission de l'instrument financier (frais d'émission notamment) sont affectés aux composantes dettes et capitaux propres au prorata de la répartition de la valeur de l'émission.

### 6.9.3. Emprunt obligataire émis en 2016 dit « Financement OCABSA Bracknor »

	31/12/2015	Emission	Conversion	Comptabilisation initiale Juste valeur	Variation JV par le Résultat	Autre	31/12/2016
Composante capitaux propres	0	0	9 000	-787	0	0	8 213
Composante Dette	0	9 000	-9 000	0	0	0	0
Juste valeur - Passif financier	0	0	0	787	-489	0	298
<b>Sous total dette financière</b>	<b>0</b>	<b>9 000</b>	<b>-9 000</b>	<b>787</b>	<b>-489</b>	<b>0</b>	<b>298</b>
<b>Total Emprunt obligataire</b>	<b>0</b>	<b>9 000</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>-489</b>	<b>0</b>	<b>8 511</b>

Le Groupe a émis un emprunt obligataire en juillet 2016 dont les caractéristiques sont précisées dans la Note 1 Faits caractéristiques.

En 2016, les mouvements suivants ont donc été comptabilisés dans le poste « *Autres passifs financiers non courants* » :

- Emission de 8 tranches d'OCABSA pour un total nominal de 9 000 K€ convertis peu de temps après en capital.
- Les BSA 2 ayant une clause de variabilité de leur prix d'exercice, ils sont considérés comme des produits dérivés dont l'évaluation à la juste valeur de ces BSA 2 lors de l'émission, s'est traduite par la comptabilisation d'un passif financier (venant en contrepartie des réserves consolidées du groupe) a été comptabilisé à hauteur de 787 K€.
- Au 31 décembre 2016, l'actualisation de la juste valeur des BSA 2 non exercés a mis en évidence une diminution du passif financier à hauteur de 489 K€, se traduisant par la comptabilisation d'un produit financier pour ce montant.

L'évolution de la juste valeur s'analyse de la façon suivante :

Instrument	Échéance	Elément couvert	Comptabilisation initiale par les réserves	31/12/2016 en K€	31/12/2015 en K€	Variation en résultat	Variation en réserves
BSA 2 Tranche 1	20/07/2019	1 851 852 actions	204	31		174	
BSA 2 Tranche 2	01/09/2019	1 000 000 actions	66	14		53	
BSA 2 Tranche 3	01/09/2019	1 162 790 actions	73	22		51	
BSA 2 Tranche 4	23/10/2019	1 612 903 actions	103	39		64	
BSA 2 Tranche 5	20/11/2019	1 724 137 actions	112	45		67	
BSA 2 Tranche 6	27/11/2019	1 724 137 actions	75	46		29	
BSA 2 Tranche 7	06/12/2019	1 724 137 actions	77	48		29	
BSA 2 Tranche 8	19/12/2019	1 724 137 actions	76	53		24	
<b>Total</b>			<b>787</b>	<b>298</b>	<b>0</b>	<b>489</b>	<b>0</b>

#### 6.9.4. Echéances des dettes financières

	31/12/2016	A moins d'un an	2 ans	3 ans	4 ans	5 ans et plus
Emprunts obligataires	4 543	0	4 543	0	0	0
Emprunts auprès établis. de crédit	5 206	0	1 131	882	634	2 558
Autres emprunts et dettes assimilées	273	0	81	81	81	30
Intérêts courus non échus > 1 an	481	0	481	0	0	0
<b>Total Dettes financières non courantes</b>	<b>10 503</b>	<b>0</b>	<b>6 236</b>	<b>963</b>	<b>715</b>	<b>2 588</b>
Emprunts obligataires - part à moins d'un an	0	0				
Emprunts auprès établis. de crédit - part < 1 an	1 106	1 106				
Autres emprunts et dettes assimilées < 1 an	966	966				
Avance du factor	726	726				
Intérêts courus sur emprunts	96	96				
Concours bancaires (trésorerie passive)	6	6				
Concours bancaires (dettes)	0	0				
<b>Total Dettes financières courantes</b>	<b>2 900</b>	<b>2 900</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
<b>Total dettes financières</b>	<b>13 403</b>	<b>2 900</b>	<b>6 236</b>	<b>963</b>	<b>715</b>	<b>2 588</b>
(1) dont part non courante du crédit-bail	0					
(2) dont part courante du crédit-bail	0	0				
<b>Total dette en crédit-bail</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>

### 6.9.5. Variation des dettes financières

	31/12/15	Emission d'emprunt	Rembourse ment	Autres variations	Reclasse ments	31/12/16
Emprunts obligataires	4 543	0	0	0	0	4 543
Emprunts auprès établis. de crédit (1)	6 297	15	0	0	-1 106	5 206
Autres emprunts et dettes assimilées	384	1 424	-173	0	-1 362	273
Intérêts courus non échus > 1 an	21	460	0	0	0	481
<b>Total Dettes financières non courantes</b>	<b>11 245</b>	<b>1 899</b>	<b>-173</b>	<b>0</b>	<b>-2 469</b>	<b>10 503</b>
Emprunts obligataires - part à moins d'un an	0	9 000	0	0	-9 000	0
Emprunts auprès établis. de crédit - part < 1 an (2)	1 083	0	-1 083	0	1 106	1 106
Autres emprunts et dettes assimilées < 1 an	200	2 275	-200		-1 309	966
Avance du factor	0	726	0	0	0	726
Intérêts courus sur emprunts	91	294	-249	0	-40	96
Concours bancaires (trésorerie passive)	5	1	0	0	0	6
Concours bancaires (dettes)	0	0			0	0
Intérêts courus non échus - passif	0	0			0	0
<b>Total Dettes financières courantes</b>	<b>1 379</b>	<b>12 296</b>	<b>-1 532</b>	<b>0</b>	<b>-9 243</b>	<b>2 900</b>
<b>Total dettes financières</b>	<b>12 624</b>	<b>14 195</b>	<b>- 1 705</b>	<b>0</b>	<b>-11 712</b>	<b>13 403</b>
(1) dont part non courante du crédit-bail	0		0			0
(2) dont part courante du crédit-bail			0			0
<b>Total dette en crédit-bail</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>

Les émissions d'emprunt pour 14 195 K€ correspondent principalement à :

- 8 tranches d'obligations convertibles associées à des BSA pour un montant total de 9 000 K€. Ces obligations sont converties ensuite en actions sous un très court délai (voir Note 6.6.3 financement Bracknor).
- 2 275 K€ relatifs à différents prêts relais dont 1.500 K€ convertis en action sur 2016 ;
- 1 405 K€ de l'Equity line Kepler Cheuvreux convertis en actions sur 2016
- 726 K€ d'avance nette du factor
- 460 K€ d'intérêts sur l'emprunt obligataire OCPP de décembre 2015
- 294 K€ d'intérêts courus sur les prêts déjà existants au 1<sup>er</sup> janvier 2016

Le total des émissions d'emprunts de 14 195 K€ minoré des intérêts courus de 754K€ s'élève à 13 441 K€ correspondant au montant reporté dans le tableau des flux de trésorerie sur la ligne « **Emission d'emprunts** ».

Les remboursements d'emprunts correspondent principalement au remboursement de la dette finançant le bâtiment de l'usine CHO Morcenx dans la SCIG et aux emprunts souscrits par Inertam auprès de la BPI pour un montant de 1 283 K€.

Le total des remboursements d'emprunts de 1 705 K€ minoré des intérêts courus de 249K€ s'élève à 1 455 K€ correspondant au montant reporté dans le tableau des flux de trésorerie sur la ligne « **Remboursements d'emprunts** ».

Le flux « Reclassements » comprend notamment 9 000 K€ correspond à l'emprunt obligataire Bracknor émis et converti en actions sur l'exercice.

L'endettement net du Groupe évolue comme suit :

Endettement net	31/12/2016	31/12/2015	Variation
Total Dettes financières courantes et non courantes	13 403	12 624	779
Trésorerie et équivalent de trésorerie	4 882	6 915	-2 033
<b>Endettement net</b>	<b>8 521</b>	<b>5 709</b>	<b>2 812</b>

### 6.10 Avantages du personnel

Les salariés du Groupe peuvent percevoir des indemnités lors de leur départ à la retraite. Ces engagements sont provisionnés. Les droits acquis par l'ensemble du personnel sont déterminés en fonction des dispositions applicables dans chaque pays.

Les cotisations versées par le Groupe dans le cadre des régimes à cotisations définies sont comptabilisées au compte de résultat de la période.

Les avantages postérieurs à l'emploi liés à des régimes à prestations définies sont déterminés une fois par an selon la méthode des unités de crédit projetées.

Cette méthode consiste à :

- évaluer les flux futurs probables en se basant sur les hypothèses d'évolution des rémunérations, les droits exigibles au moment du départ à la retraite et les probabilités de présence dans l'entreprise ;
- actualiser ces flux à la date d'évaluation afin d'obtenir la valeur actuelle probable des flux futurs ;
- proratiser la valeur actuelle probable des flux futurs afin d'obtenir la dette actuarielle.

Le calcul est effectué salarié par salarié. L'engagement total de l'entreprise correspond à la somme des engagements individuels.

Les gains et pertes résultant des changements d'hypothèses actuarielles, sont comptabilisés en autres éléments du résultat global.

L'engagement est calculé en prenant comme hypothèse le départ volontaire des salariés.

Les calculs actuariels se font sur la base des formules suivantes :

Engagement actuariel	engagement futur x (coefficient d'ancienneté / durée totale) x probabilité d'atteindre l'âge de la retraite
Engagement futur	indemnités de base x droits acquis
Indemnités de base	ancienneté en N / ancienneté à l'âge de la retraite
Probabilité d'atteindre l'âge de la retraite	espérance de vie x probabilités de non départ
Espérance de vie	probabilité d'arriver à 65 ans / probabilité d'arriver à l'âge qu'on a en N
Probabilité de non départ	$(1-0,1)^{\wedge}$ nombre d'années avant retraite
Coefficient d'ancienneté / durée totale	$(N\text{-date entrée}) / \text{ancienneté à 65 ans}$

	31/12/2016	31/12/2015	variation
Avantages du personnel non courants	511	406	105

La provision pour pensions et retraites concerne les indemnités de fin de carrières.

La variation de la provision pour pensions et retraites s'explique de la manière suivante :

Engagement à l'ouverture	405
Coût des services rendus +	50
Coût financier +	8
Gain et perte actuariels +	47
Engagement à la clôture	511

L'effet de « gains et pertes actuariels » s'explique principalement par la forte baisse du taux d'actualisation.

Les principales hypothèses retenues sont résumées ainsi :

<b>Principales hypothèses</b>	<b>31/12/2016</b>	<b>31/12/2015</b>
Taux d'actualisation	1,31%	2,03%
Table retenue	Insee 2016	Insee 2015
Hypothèse de départ en retraite	100% volontaire	100% volontaire
Age de départ en retraite	60-67 ans	60-67 ans
Augmentation de salaires	selon les profils des effectifs, de 1 à 3% par an	selon les profils des effectifs, de 1 à 3% par an
Hypothèse de turnover	selon les profils des effectifs, de faible à fort	selon les profils des effectifs, de faible à fort

### **6.11 Provisions courantes et non courantes**

Les provisions sont destinées à couvrir des risques et des charges, nettement précisés quant à leur objet, que des événements survenus au cours de l'exercice ou qui sont en cours au 31 décembre rendent probables. Conformément aux critères définis par la norme IAS 37, elles sont constituées, lorsque le Groupe a une obligation à l'égard d'un tiers et qu'il est probable ou certain qu'il devra faire face à une sortie de ressources au profit de ce tiers sans contrepartie au-moins équivalente attendue. Ces provisions sont estimées en prenant en considération les hypothèses les plus probables à la date d'arrêté des comptes. Les provisions pour lesquelles la sortie de ressource doit survenir dans un délai supérieur à un an sont actualisées lorsque l'impact de l'actualisation est significatif.

	31/12/2015	Dotations	Reprise utilisée	Reprise non utilisée	Reclassements	31/12/2016
Provision pour investissement	0	0	0	0	0	0
Ecart d'acquisition - passif	0	0	0	0	0	0
Provisions pour restructurations	0	0	0	0	0	0
Reprise - écarts d'acquisition - passif	0	0	0	0	0	0
<b>Total provisions non courantes</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
Provisions pour litiges - part à moins d'un an	60	0	-60	0	0	0
Provisions pour litiges	240	257	0	0	0	497
Provisions pour garanties	844	1 202	-377	0	0	1 669
Provisions pour garanties - part < 1 an	0	0	0	0	0	0
Provisions pour pertes de change	0	0	0	0	0	0
Provisions pour pertes sur contrats	0	0	0	0	0	0
Provisions pour pertes sur contrats - part < 1 an	5 051	333	-2 573	0	0	2 811
Autres provisions pour risques	190	36	0	0	0	226
Autres provisions pour risques - part < 1 an	0	0	0	0	0	0
Autres provisions pour charges	248	153	-248	0	0	153
Autres provisions pour charges - part < 1 an	167	197	-41	0	0	323
<b>Total provisions courantes</b>	<b>6 800</b>	<b>2 178</b>	<b>-3 299</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>5 679</b>

Les provisions sont essentiellement constituées de :

- Provisions pour litiges :

Une provision avait été comptabilisée sur 2015 pour couvrir un risque sur un contentieux avec un fournisseur pour un montant de 240 K€. Compte tenu de la condamnation en 1<sup>ère</sup> instance, une provision complémentaire de 257 K€ a été dotée pour couvrir le risque. Cette provision s'établit à 497 K€ au 31 décembre 2016.

- Provisions pour garantie :

En complément des dotations de provisions complémentaires sur le contrat EPC de CHO Morcenx (voir Note 6.12.5), une provision destinée à couvrir la période de garantie de l'usine CHO Morcenx a été constituée. Cette provision s'établit à 1 314 K€ au 31 décembre 2016.

Par ailleurs, les contrats à long terme exécutés par Europlasma Industries font également l'objet d'une provision pour garantie donnée au client. Une provision est enregistrée pour 355 K€ au 31 décembre 2016 contre 318 K€ au 31 décembre 2015 et couvre la garantie du contrat de fourniture de l'installation de traitement et conditionnement des déchets faiblement et très faiblement radioactifs de la centrale nucléaire bulgare (projet KNPP) ainsi que la garantie du nouveau contrat chinois pour la fourniture d'ingénierie et d'équipements d'une unité de vitrification de cendres volantes issues de l'incinération d'ordures ménagères.

- Provisions pour pertes sur contrats :

La provision pour perte à terminaison sur le contrat de l'usine CHO Morcenx a fait l'objet d'une dotation de 333 K€ et d'une reprise de 2 573 K€ pour s'établir à 2 811 K€. L'analyse globale du contrat est présentée en Notes 6.12.4. et 6.12.5.

- Provisions pour risques :

Les provisions pour risques sont principalement constituées d'une provision de 210 K€ comptabilisée au titre de la mise en jeu de la garantie de passif dans le cadre du litige sur une créance fiscale italienne de la société Amplast, filiale de la société Europe Environnement cédée en 2013.

- *Provisions pour charges :*

Les provisions pour charges (476 K€) comprennent pour l'essentiel :

- 205 K€ correspondant à la contribution patronale sur attribution gratuite d'actions en faveur de la direction du Groupe,
- 205 K€ de provision pour risque fiscal sur la contestation du redressement d'une partie du crédit d'impôt recherche.

## 6.12 Autres passifs financiers et courants

	31/12/2016	31/12/2015	Variation
Dettes s/ acquis. d'immo. - part à plus d'un an	0	0	0
Instruments dérivés passifs	298	0	298
Autres dettes - part à plus d'un an	74	60	14
<b>Total Autres passifs financiers non courants</b>	<b>371</b>	<b>60</b>	<b>311</b>
Dettes fournisseurs	4 344	4 085	259
<b>Total Comptes fournisseurs et rattachés</b>	<b>4 344</b>	<b>4 085</b>	<b>259</b>
Clients - Avances et acomptes reçus	298	265	33
Dettes sociales	2 646	1 656	989
Dettes fiscales	4 355	2 979	1 376
Autres dettes	2	49	-47
<b>Total autres dettes opérationnelles</b>	<b>7 301</b>	<b>4 949</b>	<b>2 352</b>
Dettes s/ acquis. d'actifs	314	431	-117
Comptes courants - passif	0	0	0
Intérêts courus sur dettes	0	0	0
Prod. constatés d'avance & aut. cptes de régul.	14 116	11 623	2 493
Passifs liés à un groupe d'actifs destinés à être cédés	0	0	0
<b>Total autres passifs courants</b>	<b>14 430</b>	<b>12 054</b>	<b>2 377</b>

### 6.12.1. Evolution des autres passifs financiers non courants

L'évolution s'explique principalement par la comptabilisation des BSA 2 du financement Bracknor à la juste valeur comme décrit dans le Note 6.9.3.

### 6.12.2. Evolution des dettes fournisseurs

La progression des comptes fournisseurs de 259 K€ entre le 31 décembre 2015 et le 31 décembre 2016 s'explique principalement par l'obtention d'accords sur l'échelonnement de certaines dettes.

### 6.12.3. Evolution des dettes fiscales et sociales et des autres dettes

Le Groupe a obtenu de la part des CCSF un étalement des dettes sociales et fiscales nées sur les 5 premiers mois de l'année 2016 pour l'ensemble des sociétés du Groupe. Ceci a engendré une augmentation significative des dettes fiscales et sociales.

#### 6.12.4. Evolution des produits constatés d'avance

Les produits constatés d'avance sont en forte hausse (variation de + 2 493 K€) ; A cela plusieurs évolutions contrastées :

- Une hausse de 3 179 K€ des produits constatés d'avance sur le traitement d'amiante, celui-ci étant facturé en partie avant le traitement. Ce poste passe de 7 125 K€ au 31 décembre 2015 à 10 304 K€ au 31 décembre 2016, en lien avec la forte diminution des volumes traités sur l'exercice.
- Une diminution de 88 K€ sur le produit constaté d'avance lié aux subventions d'investissement restant à étaler qui s'élève à 978 K€ contre 1 066 K€ au 31 décembre 2015
- Une diminution de 95 K€ sur les produits constatés d'avance du secteur Torches & Process pour s'établir à 251 K€.
- Une diminution de 366 K€ sur les produits constatés d'avance du contrat EPC suite à l'évolution de l'avancement.

#### 6.12.5. Contrats long terme

Les actifs et passifs relatifs aux contrats long termes sont respectivement compris au sein des créances clients et des autres passifs courants.

Les impacts au compte de résultat pour les activités concernées sont les suivants :

Eléments au Compte de résultat	2016	2015
Chiffre d'affaires reconnu sur l'exercice	5 539	2 645
Chiffre d'affaires à l'avancement - total des contrats en cours	34 159	32 755

Les soldes bilan sont les suivants :

Eléments du Bilan	31/12/2015	31/12/2015
Avances reçues	-65	-88
Retenues	1 773	1 773
Contrats long termes - actif dû par les clients*	1 144	1 148
Contrats long termes - passif dû aux clients	-5 094	-7 460
<b>Net</b>	<b>-3 950</b>	<b>-6 312</b>
<i>Dont inclus dans le poste clients*</i>	1 144	1 148
<i>Dont inclus dans le poste Provision pour perte</i>	-2 811	-5 051
<i>Dont inclus dans le poste Produits constatés d'avance</i>	-2 283	-2 409

\*Le montant du poste client est indiqué brut, avant la provision de 642 K€.

#### **Focus sur le contrat EPC (CHO Morcenx) :**

Les retenues concernent le contrat de construction (EPC) de l'usine de CHO Morcenx ; leur versement est conditionné à la livraison définitive de l'usine, c'est-à-dire la levée des réserves, courant 2017.

Le contrat de construction de l'usine CHO Morcenx (EPC) s'apprécie désormais depuis 2014, en 2 composants, conformément à l'IAS11:

- Un composant « construction », concentrant le revenu et le budget de construction
- Un composant « service » relatif à la mise en service de l'usine, essentiellement composé des coûts refacturés par l'opérateur CHOPEX.

L'exécution du contrat EPC et son évolution ont eu les effets suivants en 2016 :

Evolution du contrat de construction de l'usine CHO Morcenx	2016	2015	2014
Chiffre d'affaires reconnu sur l'exercice	366	555	-638
Chiffre d'affaires à l'avancement - total reconnu	23 447	23 081	22 526
Total des charges estimées	-54 849	-51 128	-43 631
Marge nette du contrat estimée	-29 399	-25 678	-18 181

Le contrat EPC a été facturé pour son intégralité soit 25 450 K€. Compte tenu du taux d'avancement du projet de 92,13% au 31 décembre 2016, un produit constaté d'avance est comptabilisé à hauteur de 2 043 K€ (voir Note 6.12.4 ci-dessus).

Par ailleurs, la variation de l'estimation de la marge nette totale du contrat de -3 721 K€ qui s'explique par :

- le report de la Final Acceptance générant des coûts de mise en route supplémentaires à hauteur de 2 085 K€
- une révision du budget d'équipements pour 1 637 K€

Sur l'exercice, le contrat EPC se traduit par les impacts suivants dans le résultat :

- reconnaissance de chiffre d'affaires lié à l'avancement du contrat : + 366 K€
- coûts supportés en 2016 liés à la montée en puissance de la centrale : - 6 328 K€
- reprise de provision pour perte à terminaison : + 2 239 K€

### 6.13 Actifs et passifs d'impôts

	31/12/2016	31/12/2015	Variation
Actifs d'impôts différés	412	619	-207
Passifs d'impôts différés	-160	-247	88
<b>Total impôts différés</b>	<b>252</b>	<b>371</b>	<b>-119</b>
Actifs d'impôts courants	0	23	-23
Dettes d'impôts courants	-65	-23	-42
<b>Total impôts courants</b>	<b>-65</b>	<b>1</b>	<b>-65</b>

Les impôts différés concernent pour l'essentiel l'imposition des différences temporelles, des retraitements de consolidation, de la neutralisation des profits intra-Groupe et des déficits fiscaux reportables.

Ils sont constatés suivant la méthode du report variable, selon le taux d'impôt voté dans chaque pays à la clôture de l'exercice ou, dans les cas exceptionnels où le processus législatif du pays concerné permet de considérer que les taux annoncés par le gouvernement seront votés et entreront en vigueur de manière certaine, ces taux étant « quasiment votés » à la clôture.

Les actifs d'impôts différés sont analysés au cas par cas et sont constatés dès lors que leur récupération est probable, voire fortement probable concernant les impôts différés actifs sur déficits fiscaux, à court ou moyen terme, dans un avenir ne dépassant pas cinq ans.

Les impôts différés ne sont pas actualisés.

Les impôts différés sont comptabilisés en résultat sauf s'ils se rapportent à des transactions comptabilisées directement au sein des capitaux propres.

Les actifs et passifs d'impôts différés sont compensés au sein d'une entité fiscale lorsque cette dernière a le droit de compenser ses créances et dettes d'impôts exigibles dans sa juridiction et lorsque les échéances d'impôts différés sont concomitantes.

#### 6.13.1. Principaux actifs et passifs d'impôts différés par nature

L'impôt différé a été calculé au 31 décembre 2016 en utilisant un taux de 28% contre un taux de 33% au 31 décembre 2015, car le groupe a considéré, compte tenu des déficits reportables existants, que c'était le taux d'imposition le plus probable. L'impact du changement de taux (-48 K€) a été intégralement constaté dans le compte de résultat.

Les actifs d'impôts différés sont principalement composés de :

- 150 K€ au titre de la marge sur immobilisation vendue intra Groupe annulée,

- 111 K€ au titre des retraitements IFRS des subventions d'investissement,
- 143 K€ au titre de la provision pour indemnité de départ à la retraite.

La principale variation concerne l'impôt différé actif résiduel sur les déficits reportables Inertam pour 150 K€ intégralement passé en perte compte tenu de l'absence de perspective de résultat fiscal positif à court terme.

### 6.13.2. Echéances des impôts différés

Les impôts différés sont dans la majorité à échéance plus d'un an.

### 6.13.3. Impôts différés non comptabilisés

Les impôts différés correspondant à des économies d'impôts futures liées à l'utilisation de déficits fiscaux reportables dont la récupération n'est pas jugée probable dans un délai raisonnable n'ont pas été activés. Ils représentent un actif latent de 25 393 K€ et sont localisés dans les entités juridiques suivantes :

Entité	au 31/12/16
	IDA non activé ou non déprécié
Europlasma	8 554
Inertam	3 068
CHO Power	11 697
CHOPEX	1 642
Financière GEE	432
<b>Total</b>	<b>25 393</b>

## 6.14 Capitaux propres

### 6.14.1. Composition du capital social

Au 31 décembre 2016, le capital social d'Europlasma est composé de 111 653 949 actions d'une valeur nominale de 0,10 € chacune :

	31/12/2016	31/12/2015	variation
Nombre d'actions ordinaires	111 653 949	69 667 524	41 986 425
Nombre d'actions de préférences			
<b>Nombre d'actions à la clôture</b>	<b>111 653 949</b>	<b>69 667 524</b>	<b>41 986 425</b>

	2016	2015	variation
<b>Nombre moyen d'actions</b>	<b>77 082 528</b>	<b>69 325 631</b>	<b>7 756 897</b>

Au cours de l'exercice 2016, 41 986 425 actions ordinaires ont été créées selon la répartition suivante :

- 34 751 027 actions créées dans le cadre de la conversion des obligations convertibles souscrites par Bracknor Fund Ltd,
- 2 750 000 actions créées dans le cadre de l'Equity Line avec Kepler Cheuvreux,
- 4 290 697 actions créées dans le cadre de la conversion de prêts relais,
- 192 130 actions créées suite à des attributions gratuites d'actions,
- 2 571 actions créées lors de l'exercice de BSAR A et BSAR B.

### 6.14.2. Actions propres

Les actions propres sont constatées à leur coût d'acquisition en réduction des capitaux propres. Les profits et pertes résultant de leur cession sont imputés, nets d'impôts, directement sur les capitaux propres.

	31/12/2016	31/12/2015	variation
Nombre d'actions auto détenues en actions	216 025	135 227	80 798
Valorisation en K€ (nette des provisions)	55	119	-64
Montant de trésorerie du contrat de liquidité en K€	10	30	-20

### 6.14.3. Actions en dilution

- Sur le nombre d'actions au 31 décembre 2016

	31/12/2016	31/12/2015	variation
<b>Nombre d'actions à la clôture</b>	<b>111 653 949</b>	<b>69 667 524</b>	<b>41 986 425</b>
<i>Nombre d'actions en dilution</i>	<i>82 947 840</i>	<i>56 807 482</i>	<i>26 140 358</i>
- BSA Europlasma au profit de CHO Morcenx	350 000	350 000	0
- Actions gratuites en cours d'acquisition	2 538 412	1 443 669	1 094 743
- BSAR A	32 507 620	32 509 452	-1 832
- BSAR B	16 928 177	16 928 916	-739
- OCPP (équivalent nominal et intérêts de l'emprunt)	5 575 446	5 575 446	0
- OCA Bracknor	0		0
- BSA 1 Bracknor des tranches OCA 1 à 8	12 524 093		12 524 093
- BSA 2 Bracknor des tranches OCA 1 à 8	12 524 093		12 524 093
<b>Nombre d'actions dilué à la clôture</b>	<b>194 601 789</b>	<b>126 475 006</b>	<b>68 126 783</b>
Taux de dilution	74,3%	81,5%	

- Sur le nombre moyen d'actions en 2016

	31/12/2016	31/12/2015	variation
<b>Nombre moyen d'actions</b>	<b>77 082 528</b>	<b>69 325 631</b>	<b>7 756 897</b>
<i>Nombre d'actions en dilution</i>	<i>82 947 840</i>	<i>56 807 482</i>	<i>26 140 358</i>
- BSA Europlasma au profit de CHO Morcenx	350 000	350 000	0
- Actions gratuites en cours d'acquisition	2 538 412	1 443 669	1 094 743
- BSAR A	32 507 620	32 509 452	-1 832
- BSAR B	16 928 177	16 928 916	-739
- OCPP (équivalent nominal et intérêts de l'emprunt)	5 575 446	5 575 446	0
- OCA Bracknor	-		0
- BSA 1 Bracknor des tranches OCA 1 à 8	12 524 093		12 524 093
- BSA 2 Bracknor des tranches OCA 1 à 8	12 524 093		12 524 093
<b>Nombre moyen d'action dilué</b>	<b>160 030 368</b>	<b>126 133 113</b>	<b>33 897 255</b>
Taux de dilution	107,6%	81,9%	

### 6.14.4. Paiements fondés sur des actions

Le Groupe a mis en place des plans d'attribution gratuite d'actions par émission d'actions nouvelles dans certaines de ses

filiales en rémunération de performances ou à l'entrée des salariés dans les effectifs, au terme de leur période d'essai. Des attributions gratuites d'actions ont été accordées aux mandataires (cf. Note 11).

Conformément aux dispositions d'IFRS2, le Groupe comptabilise les services reçus dans le cadre de la transaction dont le paiement est fondé sur des actions au résultat au fur et à mesure qu'elle reçoit les services et comptabilise en contrepartie une augmentation de ses capitaux propres, s'agissant de transactions dont le paiement est réglé en instruments de capitaux propres. L'attribution gratuite des actions n'est définitive qu'au terme d'une période d'acquisition de 2 ans pour les résidents fiscaux français et de 4 ans pour les non-résidents fiscaux français.

La juste valeur des plans est mesurée sur la base du cours de l'action à la date d'attribution et en tenant compte de la probabilité, sauf dans le cas d'actions attribuées en rémunération de services passés, de maintien du bénéficiaire dans les effectifs jusqu'au terme de la période d'acquisition.

Le tableau ci-après présente les mouvements sur les actions en cours d'acquisition au cours de 2016 :

	Nombre d'actions en période d'acquisition au 31/12/2015	Actions créées par le CA au cours de 2016	Actions attribuées en 2016	Actions perdues en 2016	Nombre d'actions en période d'acquisition au 31/12/16
Plan de fidélité n°3	33 000	-	30 000	-	3 000
Attribution du 12/09/12	40 000	-	40 000	-	-
Attribution du 19/06/12	30 000	-	30 000	-	-
Attribution du 18/09/13	65 000	-	-	-	65 000
Attribution du 28/01/14	392 130	-	92 130	-	300 000
Attribution du 21/09/15	883 539	-	-	-	883 539
Plan de fidélité n°4	-	-	125 000	-	125 000
Attribution du 08/06/16	-	-	736 788	-	736 788
Attribution du 14/12/16	-	-	428 085	-	428 085
	<b>1 443 669</b>	<b>-</b>	<b>192 130</b>	<b>1 289 873</b>	<b>-</b>
				<b>3 000</b>	<b>2 538 412</b>

Les montants comptabilisés au titre des actions gratuites au cours de la période sont les suivants :

	En capitaux propres au 31/12/2015	En charge en 2016	En capitaux propres au 31/12/2016
En résultat et report à nouveau	-2 583	-345	-2 928
En réserves	2 583	345	2 928

Le Groupe a décidé de valoriser les actions attribuées à leur juste valeur au jour de l'attribution par le Conseil d'Administration. Cette valeur reste, comme précédemment, pondérée par la probabilité d'acquisition effective des actions. La charge ainsi calculée est étalée sur la période d'acquisition des droits.

Le cours moyen pondéré utilisé en 2016 pour la valorisation du coût d'attribution gratuite d'actions est de 0,24 euros.

Concernant le Directeur Général, le conseil d'administration du 1<sup>er</sup> février 2017 a décidé l'actualisation des bonus de performance du Directeur Général au titre des exercices 2014 et 2015, en application des engagements contractuels en faveur de ce dernier. Le nombre d'actions s'élève à 557 392. Par ailleurs, le Conseil d'administration du 1<sup>er</sup> mars 2017 a statué sur le bonus de performance 2016 du Directeur Général portant celui-ci à 223 000 actions.

Concernant la Présidence, il a été également décidé d'attribuer à Monsieur le Président 80 000 actions au regard de ses actions menées au cours de l'exercice 2016.

Le tableau ci-après résume les attributions enregistrées dans le résultat 2016, en raison de l'absence de condition de présence venant conditionner l'attribution définitive des actions en faveur de la Présidence et la Direction Générale.

Date d'attribution	Nature	Bénéficiaire	Nb d'actions attribuées gratuitement
14 décembre 2016	Bonus de fidélité 2016	Directeur Général	428 085
1 <sup>er</sup> février 2017	Actualisation Bonus Performance 2014 et 2015	Directeur Général	557 392
1 <sup>er</sup> mars 2017	Bonus Performance 2016	Directeur Général	223 000
1 <sup>er</sup> mars 2017	Attribution au regard des actions menées en 2016	Président	80 000
		<b>Total</b>	<b>1 288 477</b>

La charge d'attribution reconnue dans le résultat 2016 s'élève à 320 K€.

#### 6.14.5. Intérêts minoritaires

	31/12/2015	Distributions	Résultat	Variation de périmètre	Autres	31/12/2016
CHO Tiper	0	0	-4	-8		-12
FIG	102	0	0	0	0	103
<b>Total</b>	<b>102</b>	<b>0</b>	<b>-4</b>	<b>-8</b>	<b>0</b>	<b>91</b>

## NOTE 7. NOTES ANNEXES AU COMPTE DE RESULTAT CONSOLIDE

### 7.1 Chiffre d'affaires

Les produits des activités ordinaires sont comptabilisés à la juste valeur de la contrepartie reçue ou à recevoir sur la vente de biens et de services. Ils sont enregistrés nets de remises et de taxes sur le chiffre d'affaires lorsque les critères suivants sont remplis :

- le montant de ces produits peut être évalué de manière fiable ;
- il est probable que les avantages économiques futurs iront au Groupe ;
- les principaux risques et avantages inhérents à la propriété des biens ont été transférés à l'acheteur dans le cadre de la vente de biens ;
- le niveau d'avancement des prestations à la clôture peut être évalué de façon fiable dans le cadre de la vente de services ;
- les coûts encourus ou à encourir pour achever la vente peuvent être évalués de manière fiable.

Les principaux produits enregistrés dans les comptes du Groupe sont les suivants :

- Chiffre d'affaires et marge à l'avancement

Les principaux contrats du Groupe ont une exécution qui s'étend sur au moins deux périodes comptables. Le Groupe comptabilise le chiffre d'affaires et la marge relatifs à ces contrats dits à long terme selon la méthode de l'avancement prescrite par la norme IAS 11 pour les contrats de construction et selon la norme IAS 18 pour les prestations de service.

Le calcul du pourcentage d'avancement est effectué sur la base des coûts complets en mesurant le rapport entre les coûts encourus à la date de la clôture et les coûts totaux estimés pour la réalisation du contrat. Les coûts encourus sont les coûts de revient directement affectables au contrat. Ils incluent les charges financières encourues au titre de la réalisation du contrat. Le chiffre d'affaires facturé en excès de l'avancement du chiffre d'affaires est comptabilisé au passif du bilan dans un compte de produits différés. Les produits financiers obtenus en raison de modalités contractuelles de facturation particulièrement favorables sont inclus dans les produits afférents au contrat.

Lorsque le résultat d'un contrat à terminaison ne peut être mesuré de façon fiable, les coûts sont enregistrés en charges de l'exercice pendant lequel ils sont supportés et les produits sont reconnus dans la limite des coûts supportés.

Lorsque le résultat d'un contrat à terminaison estimé est négatif, la perte est immédiatement constatée en résultat par le biais d'une provision pour perte à terminaison.

- Prestations de traitement des déchets dangereux

L'activité de traitement d'amiante et autres déchets dangereux consiste en la délivrance d'une prestation de service dans le cadre de contrats de destruction de déchets. Les déchets à traiter sont, pour majeure partie, facturés à réception.

Le chiffre d'affaires correspondant est constaté en produits des activités ordinaires à l'issue du traitement effectif. Le chiffre d'affaires facturé avant le traitement effectif est comptabilisé au passif du bilan dans un compte de produits différés (produits constatés d'avance).

- Conversion des monnaies étrangères

Les états financiers consolidés du Groupe sont présentés en euros, sa monnaie fonctionnelle. Il s'agit de la monnaie de l'environnement économique principal dans lequel opère le Groupe. Chaque entité détermine sa monnaie fonctionnelle et les éléments financiers de chacune d'entre elles sont mesurés dans cette monnaie fonctionnelle.

Les opérations en monnaie étrangère sont initialement enregistrées dans la monnaie fonctionnelle au taux de change en vigueur à la date de la transaction.

A la date de clôture, les actifs et passifs monétaires libellés en devises étrangères sont convertis dans la monnaie fonctionnelle au taux de change à la date de clôture. Les écarts sont enregistrés dans le compte de résultat à l'exception de ceux portant sur des emprunts en monnaies étrangères qualifiés de couverture d'un investissement net dans une activité à l'étranger. Ces derniers sont comptabilisés au sein des capitaux propres en autres éléments du résultat global jusqu'à la date de cession de l'investissement où ils sont reconnus en résultat. Les charges et crédits d'impôts imputables aux écarts de change sur ces emprunts suivent un traitement symétrique.

Les éléments non monétaires libellés en devises étrangères et évalués au coût historique sont convertis au cours de change en date de la transaction initiale. Les éléments non monétaires libellés en devises étrangères et évalués à la juste valeur sont convertis au cours de change à laquelle cette juste valeur est déterminée.

	2016	2015	Variation
Production vendue de biens	1 659	2 314	-655
Production vendue de services	8 066	11 768	-3 702
Ventes de marchandises	8	0	8
<b>Total</b>	<b>9 733</b>	<b>14 082</b>	<b>-4 349</b>

	2016	2015	Variation
Europe	9 364	12 421	-3 057
Amérique	0	0	0
Asie	369	1 661	-1 292
Afrique	0	0	0
Océanie	0	0	0
<b>Total</b>	<b>9 733</b>	<b>14 082</b>	<b>-4 349</b>

Le chiffre d'affaires consolidé 2016 s'établit à 9 733 K€ contre 14 082 K€ en 2015 soit une diminution de 31%. 2 explications majeures à cette diminution :

- La diminution du chiffre d'affaires d'Inertam de 3 588 K€ pour s'établir à 7 703 K€ au 31 décembre 2016. Les volumes traités (vitrifiés et démantelés) sont respectivement de 3 391 tonnes en 2016 et 5 802 tonnes en 2015.
- La diminution du chiffre d'affaires d'Europlasma Industries de 589 K€.

## 7.2 Autres produits d'exploitation

- Principes comptables liés aux subventions publiques

Les subventions publiques sont reconnues lorsqu'il existe une assurance raisonnable que toutes les conditions auxquelles elles sont soumises seront satisfaites et qu'elles seront reçues.

Lorsque la subvention est accordée en contrepartie d'un élément de charge, elle est comptabilisée en produit sur une base systématique et sur la durée des coûts qu'elle compense sur la ligne « autres produits des activités ordinaires ».

Lorsque la subvention est liée à un actif, elle est présentée en produits différés et rapportée au résultat au rythme d'amortissement de l'actif correspondant sur la ligne « autres produits des activités ordinaires ».

- Evolution des autres produits d'exploitation

	2016	2015	Variation
Production immobilisée	1 929	2 069	-139
Production stockée	44	103	-59
Subventions d'exploitation	390	699	-309
Autres produits	1	0	1
Transferts de charges d'exploitation	203	309	-106
<b>Total</b>	<b>2 567</b>	<b>3 180</b>	<b>-613</b>

Les autres produits sont principalement composés :

- De la production immobilisée, correspondant uniquement à la réfection du four de traitement d'amiante (1 929 K€),
- Des subventions d'investissement accordées dans le cadre du projet Morcenx ou d'autres projets de R&D et du traitement IFRS du Crédit d'Impôt Recherche.
- Du transfert de charge pour 143K€ des frais d'émission liés aux obligations convertibles en action, charges imputées directement sur les composantes dettes et capitaux propres comme expliqué dans la Note 6.12.

### 7.3 Achats consommés et charges externes

#### ▪ Achats consommés

	2016	2015	Variation
Achat m.p., fournis. & aut. appro.	-1 116	-1 677	562
Var. stocks mp, fournis. & autres appro.	10	373	-363
Variation stocks de marchandises	0	0	0
Liaison neutral. profits s/ stocks	0	0	0
Autres achats	-8 240	-9 146	905
Achats de marchandises	0	0	0
<b>Total</b>	<b>-9 346</b>	<b>-10 450</b>	<b>1 104</b>

#### ▪ Charges externes

	2016	2015	Variation
Locations et charges locatives	-762	-698	-64
Rémun. d'intermédiaires & honoraires	-1 811	-1 416	-394
Autres charges externes	-4 299	-4 483	184
<b>Total</b>	<b>-6 872</b>	<b>-6 598</b>	<b>-274</b>

### 7.4 Effectif moyen et charges de personnel

#### 7.4.1. Effectif moyen par catégorie d'employés

Effectif en ETP moyen *	31/12/2016	31/12/2015	Variation
Cadres	45	40	5
Agents de maîtrise et techniciens	34	34	0
Employés	32	28	4
Ouvriers	0	0	0
Personnel mis à la disposition de l'ent.	2	5	-3
<b>Total</b>	<b>113</b>	<b>107</b>	<b>6</b>

\* hors apprentis et hors mandataires sociaux

#### 7.4.2. Charges de personnel

	2016	2015	Variation
Rémunérations du personnel	-4 898	-4 563	-336
Charges de sécurité soc. et de prévoy.	-2 118	-2 256	137
Autres charges de personnel	-452	-1 398	946
Participation des salariés	0	0	0
<b>Total</b>	<b>-7 469</b>	<b>-8 216</b>	<b>748</b>

La diminution des charges de personnel s'explique principalement par la diminution de la charge liée aux paiements fondés en actions (345 K€ en 2016 vs 1 437 K€ en 2015) légèrement atténuée par l'évolution de l'effectif (voir 7.4.1).

#### 7.5 Amortissements, dépréciations et provisions

Dotations nettes aux amortissements, provisions et dépréciations sur	2016	2015	Variation
sur immobilisations corporelles	-3 742	-3 274	-468
sur immobilisations incorporelles	-110	-795	684
sur provisions d'exploitation	1 327	-1 287	2 614
sur engagements de retraite	-59	-52	-7
sur charges à répartir	-16		-16
sur actif circulant (clients, stocks et autres créances)	-1 617	-278	-1 339
<b>Total</b>	<b>- 4 217</b>	<b>-5 685</b>	<b>1 468</b>

La diminution des dotations s'explique principalement par :

- Une augmentation des dotations aux amortissements sur le four d'Inertam, ce dernier s'étant usé plus rapidement, combiné à une diminution des dotations aux provisions pour dépréciation des immobilisations: en effet, en 2015, une dotation sur l'immobilisation Kiwi de 673 K€ avait été enregistrée,
- Un effet positif (+ 3 612 K€) de la variation de la provision pour perte à terminaison sur le contrat EPC (reprise nette de 2 239 K€ en 2016 contre une dotation nette de 1 373 K€ en 2015),
- Une augmentation de 1 339 K€ de la dotation aux provisions sur actif circulant qui s'explique principalement par l'enregistrement d'une dotation pour dépréciation des comptes clients (nette des reprises) de 1 586 K€.

#### 7.6 Impôt et taxes

	2016	2015	Variation
Impôts et taxes sur rémunérations	-19	-29	10
Autres impôts et taxes	-310	-262	-48
<b>Total</b>	<b>-329</b>	<b>-291</b>	<b>-37</b>

Les impôts et taxes, comme en 2015, sont principalement composés des impôts fonciers (taxe foncière et Contribution Foncière des Entreprises).

## 7.7 Autres charges d'exploitation

	2016	2015	Variation
Autres charges	-82	-450	368

En 2015, les autres charges correspondaient pour 322 K€ à des factures liées à l'exploitation de l'usine CHO Morcenx prises en charge par CHO Power dans le cadre des accords de montée en puissance de l'usine. Retraité de cet effet, le poste est stable.

## 7.8 Autres charges et produits opérationnels non courants

	2016	2015	Variation
Plus ou moins-values sur sortie d'immobilisations	-14	-74	60
Subv. invest. virées au résult. de l'ex.	108	110	-2
Autres charges non courants	-274	-399	125
Autres produits non courants	265	97	167
Dépréciations et provisions	-206	78	-284
<b>Total</b>	<b>-122</b>	<b>-188</b>	<b>67</b>

Le résultat opérationnel non courant en 2016 est composé principalement des charges suivantes :

- -143 K€ de pénalités et amendes fiscales (suite aux moratoires, éléments provisionnés en 2015),
- -92 K€ de charges exceptionnelles sur actions propres,
- -205 K€ de provisions pour risque concernant le CIR ;

Compensées partiellement par les produits suivants :

- 108 K€ de subventions d'investissement virées au résultat
- 185 K€ à l'annulation des pénalités appliquées et comptabilisées en 2015 dans le cadre des moratoires.

## 7.9 Résultat financier

### ▪ Produits d'intérêts

Les produits d'intérêts sont comptabilisés à hauteur des intérêts courus sur la base du taux d'intérêt effectif. Ils sont présentés au sein des produits financiers du compte de résultat.

### ▪ Dividendes

Les produits de dividendes sont comptabilisés lorsque le Groupe est en droit d'en percevoir le paiement.

	2016	2015	Variation
Produits de trésorerie et équivalents de trésorerie	9	36	-26
Coût de l'endettement financier brut	-838	-448	-390
<b>Coût de l'endettement financier net</b>	<b>-828</b>	<b>-412</b>	<b>-416</b>
Perte et gains de change	0	62	-62
Dividendes	0	0	0
Dépréciations nettes d'actifs financiers	-2	273	-275
Autres charges financières	-56	-150	94
Autres produits financiers	500	87	413
<b>Résultat financier</b>	<b>-386</b>	<b>-140</b>	<b>-246</b>

Le résultat financier 2016 est une charge de 386 K€. La variation par rapport à l'exercice 2015 correspond en grande partie aux intérêts calculés liés à l'emprunt obligataire de décembre 2015 à hauteur de 454 K€ tel que précisé en Note 6.9. Les produits financiers incluent notamment 489 K€ de variation de juste valeur des instruments dérivés passifs comme expliqué dans la note 6.9.3.

### 7.10 Impôts exigibles et impôts différés

La charge ou le produit d'impôt sur les résultats correspond à l'impôt sur les sociétés exigible ou recouvrable de chaque entité fiscale consolidée et aux impôts différés. Ceux-ci résultent des différences dans le temps entre les charges et produits retenus pour l'établissement des comptes consolidés et ceux retenus pour le calcul de l'impôt de chaque entité fiscale consolidée.

#### ▪ Ventilation entre impôts différés et impôts exigibles

	2016	2015	Variation
Impôts différés	-133	-1 212	1 079
Impôt exigible	-32	-84	52
Produit ou ch. d'impôt lié à l'intégration fiscale	0	0	0
Carry-back	0	0	0
<b>Total</b>	<b>-165</b>	<b>-1 296</b>	<b>1 131</b>

La charge d'impôt enregistrée dans les comptes en 2015 correspondaient principalement à la comptabilisation en pertes sur l'exercice de l'impôt différé actif (- 1 250 K€) enregistré initialement sur la dépréciation du compte séquestre.

L'impôt courant est principalement composé de la CVAE comptabilisée selon la norme IAS 12 comme un impôt sur les bénéfices.

▪ Preuve d'impôts

	2 016	2015
Résultat net (100%)	-17 349	-16 189
Charge d'impôt	-165	-1 296
Résultat net taxable	-17 184	-14 893
Taux d'impôt normal	28,00%	33,33%
<b>Charge d'impôt théorique (A)</b>	<b>4 812</b>	<b>4 964</b>
Différences temporaires	-518	-1 996
Diff permanente CVAE	-10	-78
Autres différences permanentes (hors résultat imposé à taux réduit)	222	427
<b>Incidence des distorsions social/fiscal (B)</b>	<b>-306</b>	<b>-1 647</b>
<b>Incidence des écritures de conso. (C)</b>	<b>154</b>	<b>-46</b>
Impôt sur distributions	0	0
Impôt au taux réduit/ à un autre taux	0	0
Imputation de reports déficitaires	-9	93
Crédit d'impôt et autres imputations	0	0
Déficits créés sur l'exercice	-4 617	-4 661
Activation de reports déficitaires	0	0
Limitation des impôts différés	-150	0
<b>Incid. de situations fiscales particulières (D)</b>	<b>-4 776</b>	<b>-4 568</b>
<b>Incid. var° tx d'impôt (rep. variable) (E)</b>	<b>-48</b>	<b>0</b>
<b>Ch. d'impôt réelle théo. [A+B+C+D+E]</b>	<b>-165</b>	<b>-1 296</b>
<b>Charge d'impôt réelle comptabilisée</b>	<b>-165</b>	<b>-1 296</b>

## NOTE 8. ENGAGEMENTS HORS BILAN

### 8.1 Engagements reçus

Le Groupe n'a pas d'engagements hors-bilan reçus significatifs.

### 8.2 Engagements donnés

Les engagements donnés sont les suivants :

	31/12/2016	31/12/2015
Nantissement d'actifs financiers en garantie d'emprunts	9 655	9 655
Crédit-Bail immobiliers et hypothèques	4 952	5 484
Engagements d'achats d'immobilisations	589	221
Garanties, avals et cautions donnés dans le cadre de l'exploitation	14 175	14 453
<b>Total</b>	<b>29 371</b>	<b>29 813</b>

#### 8.2.1. Engagements donnés liés à la construction de l'usine CHO Morcenx

Les engagements présentés ci-dessous correspondent aux engagements donnés dans le cadre du contrat d'EPC (Engineering, Procurement and Construction) de l'usine CHO Morcenx et du contrat de prêt immobilier finançant les bâtiments de l'usine de CHO Morcenx et le séchoir.

	31/12/2016	31/12/2015
Nantissement d'actifs financiers en garantie d'emprunts	8 955	8 955
Crédit-Bail immobiliers et hypothèques	4 952	5 484
Engagements d'achats d'immobilisations	347	
Garanties, avals et cautions donnés dans le cadre de l'exploitation	10 871	10 871
<b>Total</b>	<b>25 125</b>	<b>25 310</b>

Les engagements donnés dans le cadre du projet CHO Morcenx sont de 3 natures :

- Les nantissements d'actifs financiers pour 8 955 K€ concernent :
  - o Le nantissement des titres et BSA CHO Morcenx pour leur valeur brute de 7 755 K€ en garantie de l'emprunt de 26 799 K€, accordé par le partenaire financier du projet CHO Morcenx à la société CHO Morcenx pour le financement des installations techniques de l'usine construite par CHO Power,
  - o Le nantissement du compte titre d'un montant de 1 200 K€ servant de garantie à l'emprunt finançant le bâtiment de l'usine CHO Morcenx.
- Les hypothèques se réfèrent à l'emprunt souscrit pour financer le bâtiment de l'usine de CHO Morcenx pour un montant initial de 6 200 K€ et dont le capital restant dû au 31 décembre 2016 est de 4 952 K€.
- Un reste à engager sur la commande des moteurs GE Jenbacher : 347 K€
- Un engagement de bonne fin pour le contrat EPC de CHO Morcenx d'un montant initial de 10 000 K€, temporairement porté à 10 871 K€. Cette garantie était initialement couverte à hauteur de 7 500 K€ par des fonds déposés sur un compte de séquestre et, pour le solde de 2 500 K€, par une lettre de caution de l'associé majoritaire du garant. Cette dernière a été temporairement portée à 3 371 K€. Cette garantie devrait être ramenée à 10 000 K€ courant 2017 dans les conditions établies avec CHO Morcenx. Elle est recouvrable, en partie ou en totalité, par le Groupe, selon des critères de performance et délais lors de la réception définitive de l'usine.

### 8.2.2. Autres engagements donnés

	31/12/2016	31/12/2015
Nantissement d'actifs financiers en garantie d'emprunts	700	700
Crédit-Bail immobiliers et hypothèques	-	-
Engagements d'achats d'immobilisations	242	221
Garanties, avals et cautions donnés dans le cadre de l'exploitation	3 304	3 582
<b>Total</b>	<b>4 246</b>	<b>4 503</b>

Les engagements hors-bilan donnés par le Groupe sont principalement composés :

- de la garantie d'actif et de passif accordée par FIG dans le cadre de la cession du sous-Groupe Europe Environnement. FIG s'est ainsi engagée à indemniser CMI ou Europe Environnement, au choix de la société CMI :
  - o de tout dommage encouru,
  - o de toute obligation, dette ou tout autre élément passif,
  - o de toute réduction de valeur d'élément d'actif.

Cette garantie, qui court jusqu'en 2018, est limitée à 700 K€ sauf en ce qui concerne la propriété des actions pour laquelle le montant de la garantie est limité au prix de cession. La garantie peut s'imputer sur la dernière tranche de paiement de 700 K€ dont le versement est prévu en 2018.

- de diverses garanties données envers la DREAL dans le cadre de l'exploitation des 2 usines à Morcenx :
  - o engagement de remise en état du site de Traitement de l'Amiante à la cessation d'activité pour 1 000 K€,
  - o engagement de mise en sécurité des sites pour 1 051 K€ conformément aux articles L516, R516-1 et R516-2 du Code de l'Environnement, relatifs à la constitution des garanties financières par certaines installations classées pour la protection de l'environnement.
- d'engagements donnés aux clients pour 985 K€ dans le cadre de l'activité commerciale.
- d'engagements donnés aux fournisseurs pour 508 K€ dont 242 K€ pour les fournisseurs d'immobilisations.

## NOTE 9. INFORMATION SECTORIELLE

Le Groupe présente ses activités opérationnelles au sein de 4 secteurs. Le découpage de ces 4 secteurs correspond à la façon dont sont organisées les Directions opérationnelles et le reporting interne à l'attention du principal décideur opérationnel du Groupe aux fins de pilotage des activités (qui inclut l'évaluation des performances et l'affectation des ressources) en conformité avec IFRS 8.

La Direction ayant choisi d'organiser le Groupe en fonction des marchés adressés et des modes de distribution des produits et services y afférant, un secteur peut en conséquence couvrir diverses zones géographiques et plusieurs activités, à conditions que les caractéristiques économiques des activités regroupées au sein d'un même secteur soient sensiblement les mêmes.

Les 4 secteurs opérationnels portant les activités du Groupe Europlasma sont les suivants :

- Holding, Solutions Plasma (Europlasma Industries)

Conception et fabrication de systèmes torches à plasma pour des applications industrielles, dans les secteurs de la destruction de déchets et de la gazéification haute température notamment. Les activités de holding et les activités de R&D liées au développement des systèmes torches sont rattachées à ce secteur. Ce secteur correspond en 2016 aux entités légales Europlasma SA et SCIG.

- Traitement d'Amiante (Inertam)

Prestations de collecte, transport, neutralisation et valorisation de déchets dangereux et en particulier de déchets d'amiante. Ce secteur correspond en 2016 à l'entité légale Inertam SAS.

- Energies renouvelables (CHO)

Fourniture complète de solutions de production d'énergie à partir de déchets et de biomasse. Le processus industriel repose sur la technologie de gazéification avancée par procédé plasma. Ce secteur correspond en 2016 aux entités légales CHO Power SAS, CHOPEX SAS, CHO Tiper SAS et CHO Morcenx SAS.

- Air et Gaz (Activité cédée)

Ce secteur correspond en 2016 à la seule société FIG (Financière GEE SAS), ex holding du sous-Groupe Europe Environnement cédé en décembre 2013. FIG porte principalement les tranches de paiements restant à recevoir suite à la vente du sous-Groupe Europe Environnement ainsi que la Garantie d'Actif et de Passif. Ce secteur ne correspond donc plus à un secteur porteur d'activités du Groupe, il a été maintenu en tant que secteur opérationnel au regard des flux d'information qui continuent à remonter à l'attention des principaux décideurs.

Par ailleurs, le chiffre d'affaires du Groupe est réparti par zone géographique dans la note 7.1 de l'annexe sur le chiffre d'affaires. En revanche, les autres informations par zone géographique listées par IFRS 8.33 ne sont pas disponibles ni suivies par le Groupe.

31/12/2016	Solutions Plasma	Traitement de l'amiante	Energies Renouvelables	Air et Gaz	Total
Goodwill	0	656	0	8	664
Autres immobilisations incorporelles	215	24	8	0	247
Immobilisations corporelles	6 285	3 618	3 282	0	13 185
Autres actifs non courants	1 265	1 041	6 383	663	9 352
Trésorerie et équivalents de trésorerie	3 313	1 326	156	88	4 882
<b>Total Actif</b>	<b>14 369</b>	<b>11 178</b>	<b>16 409</b>	<b>760</b>	<b>42 715</b>
Dettes financières	10 511	2 101	791	0	13 403
CA	1 650	7 704	379	0	9 733
Dotations nettes aux amortissements et dépréciations	-1 219	-2 486	-525	13	-4 217
Résultat opérationnel	-3 954	-3 480	-9 356	2	-16 788
EBITDA	-2 629	-327	-8 741	-11	-11 709
Résultat net	-4 103	-3 760	-9 488	2	-17 349
Intérêt minoritaires	0	0	4	0	4
Résultat part groupe	-4 103	-3 760	-9 485	2	-17 345

31/12/2015	Solutions Plasma	Traitement de l'amiante	Energies Renouvelables	Air et Gaz	Total
Goodwill	0	1 308	0	8	1 316
Autres immobilisations incorporelles	268	28	18	0	314
Immobilisations corporelles	7 159	4 197	161	0	11 517
Autres actifs non courants	1 272	1 185	7 593	630	10 681
Trésorerie et équivalents de trésorerie	5 763	377	678	97	6 915
<b>Total Actif</b>	<b>17 244</b>	<b>11 811</b>	<b>14 053</b>	<b>737</b>	<b>43 845</b>
Dettes financières	10 708	1 913	3	0	12 624
CA	2 225	11 292	565	0	14 082
Dotations nettes aux amortissements et dépréciations	-1 466	-2 311	-1 793	-115	-5 685
Résultat opérationnel	-3 662	428	-11 248	-134	-14 617
EBITDA	-2 196	2 739	-9 592	-19	-9 068
Résultat net	-3 772	241	-12 524	-134	-16 189
Intérêt minoritaires	0	0	0	26	26
Résultat part groupe	-3 772	241	-12 524	-108	-16 163

**EBITDA** : résultat net de l'ensemble consolidé, augmenté de l'impôt sur les bénéfices, des charges financières nettes des produits financiers et des dotations aux amortissements et aux provisions (y compris perte de valeur des goodwill) nettes des reprises.

## NOTE 10. TRANSACTIONS AVEC DES PARTIES LIEES

Conformément à IAS 24, les transactions et soldes entre parties liées intragroupe, c'est-à-dire des filiales intégrées globalement, sont éliminés lors de la préparation des états financiers consolidés.

Les parties liées sont constituées :

- Des sociétés mises en équivalence ;
- Des sociétés dans lesquelles le groupe détient une participation significative (notamment les entités CHO non consolidées) ;
- Des sociétés facturant des prestations de direction

Les transactions et soldes avec les parties liées sont les suivants :

	2016	2015
Ventes	0	0
Achats	180	399
Créances avec parties liées	404	2 037
Dettes avec parties liées	2 042	2 409
Garanties données aux parties liées	10 871	10 871
Garanties reçues des parties liées	0	0

\* Le montant des créances est donné net des provisions constituées

Les garanties données sont analysées dans la Note 8 engagements hors bilan.

## NOTE 11. REMUNERATIONS DES MEMBRES DES ORGANES D'ADMINISTRATION ET DE DIRECTION

Les jetons de présence et autres rémunérations versées aux mandataires sociaux non dirigeants au cours de l'année 2016 sont les suivants :

Mandataires sociaux non dirigeants	Montants versés en 2016	Montants versés en 2015
Jetons de présence *	66	87
Autres rémunérations	219	84
<b>Total</b>	<b>285</b>	<b>171</b>

\* Dont 42 K€ versés au titre de l'exercice 2015 et 24 K€ au titre de l'exercice 2016

Les rémunérations versées au mandataire social dirigeant au cours de l'année 2016 sont les suivantes :

Dirigeant mandataire social	Montants versés en 2016	Montants versés en 2015
Avantages du personnel à court terme	257	260
Avantages postérieurs à l'emploi	0	0
Autres avantages à long terme	0	0
Indemnités de fin de contrat de travail	0	0
Indemnités de fin de mandat social	0	0
Paiement fondé sur les actions	442	621
<b>Total</b>	<b>699</b>	<b>881</b>

Le mandat du Directeur Général prévoit une indemnisation de 70% pendant 18 mois en cas de départ du Dirigeant à l'initiative du Conseil d'Administration. Cette clause contractuelle est partiellement couverte par la souscription d'une GSC garantissant une indemnisation à hauteur de 55% pendant 12 mois.

Eurolasma a mis en place, depuis 2014, un contrat de retraite complémentaire, dit « Article 83 ». Ce contrat bénéficie au Directeur Général du Groupe. Les cotisations sont de 8%, dont 3% à la charge du cotisant.

Aucune avance ni crédit n'a été accordé aux membres des organes d'Administration et de Direction.

Les attributions gratuites d'actions à chaque mandataire social effectuées en 2016 sont détaillées ci-dessous :

- Le Conseil d'administration du 8 juin 2016 a fait usage de la délégation autorisée par l'Assemblée Générale du 8 juin 2016 et a attribué gratuitement au Directeur Général 277 708 actions correspondant à 0,40% du capital de la Société, au titre du bonus de fidélité de 2015 et 364 080 actions au titre du bonus de performance 2015, soit un total de 641 788 actions valorisées à un cours de 0,53 € (juste valeur) pour un montant total de 340 K€.
- Le Conseil d'administration du 14 décembre 2016 a fait usage de la délégation autorisée par l'Assemblée Générale du 8 juin 2016 et a attribué gratuitement au Directeur Général 428 085 actions correspondant à 0,40% du capital de la Société, au titre du bonus de fidélité de 2016 valorisées à un cours de 0,24 € (juste valeur) pour un montant total de 102 K€.

## NOTE 12. HONORAIRES DES COMMISSAIRES AUX COMPTES

Les honoraires des commissaires aux comptes, figurant au compte de résultat consolidé s'élèvent, y inclus les frais, à :

	Au titre du contrôle légal (1)	Au titre des SACC (2)	2 016	Au titre du contrôle légal	Au titre des Diligences Directement Liées	2 015
<b>Pwc</b>	76	50	126	114	33	147
<b>Deixis</b>	89	52	141	116	32	148
<b>Total</b>	165	102	267	230	65	295

(1) Contrôle légal : commissariat aux comptes, certification, examen des comptes individuels et consolidés

(2) SACC : Services Autres que la Certification des Comptes

## **NOTE 13. EVENEMENTS POSTERIEURS A LA CLOTURE**

### **13.1 Evénements Corporate**

#### **Emprunt obligataire OCABSA**

Le 23 janvier 2017, la société a tiré une neuvième tranche en émettant 100 OCA et 3 846 152 BSA, et reçu 1 million d'euros.

#### **Augmentation de capital associée aux OCABSA**

La conversion des 100 OCA de la tranche 9 a donné lieu à l'émission de 4 761 905 actions ordinaires.

Entre fin février et début mars 2017, la société a perçu la somme de 3 millions d'euros suite à la conversion de 10 742 700 BSA par Bracknor Fund Ltd, en 10 742 700 actions ordinaires nouvelles, Il reste dorénavant 18 151 638 BSA (attachés aux OCA) en circulation.

En conséquence de cet apport de 3 M€, la société a suspendu les tirages de tranches d'OCABSA depuis le 23 janvier 2017.

### **13.2 Solutions plasma (Europlasma Industries)**

#### **Contrat KNPP**

Le système plasma fourni par Europlasma a été mis en service mi-janvier 2017. Une série d'essais de réception a été réalisée avec succès en mars en présence des partenaires. La réception définitive de l'installation consistera à répéter ces essais, cette fois en présence du client final et des autorités bulgares. Elle est à présent prévue au 3<sup>ème</sup> trimestre 2017.

#### **Contrat KNC**

Comme indiqué supra, le four de vitrification fourni par Europlasma a été testé avec succès fin 2016. Le client KNC est désormais en voie d'achèvement des portions de l'usine de traitement de cendres qui lui incombent, et la réception définitive est également prévue au 2<sup>ème</sup> trimestre 2017.

#### **Nucléaire**

L'étude démarrée en 2016 relative au traitement de déchets de divers types (liquides, solides) et de divers niveaux de radioactivité (très faiblement, faiblement, et moyennement actifs) sera finalisée au début du 2<sup>ème</sup> trimestre 2017.

En parallèle, le contrat signé en novembre 2016 pour la fourniture d'un système plasma fonctionnant à l'oxygène, destiné aux déchets moyennement actifs est en cours d'exécution. Les premiers essais de réception de la torche auront lieu à Morcenx à l'été 2017, conformément au planning.

#### **Développement commercial**

Europlasma a signé un contrat d'étude de faisabilité avec une entreprise tchèque pour le traitement de cendres volantes par plasma.

#### **Marché Chinois**

Europlasma continue ses démarches de prospection active sur le marché chinois et a été invité à participer à la mission Clean Technologies organisée par l'Union Européenne qui s'est tenue du 20 au 24 mars 2017, à Beijing. Cette mission a permis en outre de faire le point avec le gouvernement chinois (Ministère de l'Environnement) sur la qualification du vitrifiat comme produit inerte et valorisable. Ces travaux avancent rapidement, et devraient être finalisés début 2018.

#### **Protection de la propriété industrielle**

L'idéogramme d'Europlasma en mandarin ( 欧普拉思玛 ) a été déposé sur les territoires de la république populaire de Chine, Hong-Kong et Taïwan dans un souci de protection intellectuelle sur ces marchés cibles. De même, le logo Europlasma a également été déposé dans ces pays ainsi que plusieurs autres faisant partie des secteurs géographiques stratégiques pour le développement des activités du Groupe. Enfin, un « brevet technique » est en cours de finalisation, il sera déposé en Chine à l'été 2017.

#### **Sidérurgie**

Le développement de l'activité d'Eurolasma Industries dans le secteur sidérurgique reste dans les axes de développement prioritaires avec des relations avancées auprès de plusieurs acteurs européens. Rappelons à ce titre que la technologie mise au point par Eurolasma Industries dans ce domaine consiste notamment à effectuer un reformage à sec des gaz de hauts fourneaux en vue de la diminution, voire l'élimination, des émissions de CO<sub>2</sub> et de l'optimisation du procédé sidérurgique.

### **13.3 Energies renouvelables (CHO Power et CHOPEX)**

#### **Usine CHO Morcenx**

L'installation et le raccordement des moteurs et de leurs équipements auxiliaires (armoires de contrôle, aérofrigorifères, cuves à huile, ventilateurs d'extraction) ont été finalisés en octobre 2016.

Après la réalisation de multiples travaux d'optimisation, les protocoles d'essais de réception des moteurs GE Jenbacher se sont conclus en février et en avril 2017. Le fonctionnement de l'ensemble des équipements, moteurs GE Jenbacher et turbine à vapeur, ouvrira alors la voie aux déclarations techniques et administratives de Final Acceptance (FA).

#### **CHO Tiper**

Concluant un processus administratif démarré en septembre 2014, l'arrêté préfectoral a été obtenu en août 2016. N'ayant fait l'objet d'aucun recours, il a été confirmé fin 2016.

La recherche d'un financement optimisé pour CHO Tiper progresse, permettant d'envisager le démarrage de l'exécution du projet courant 2017.

Ainsi l'ADEME (Agence de l'Environnement et de la Maîtrise de l'Energie) a retenu le projet CHO Tiper dans le cadre du Programme des Investissements d'Avenir, et apporte son soutien sous forme d'avance remboursable, sous conditions suspensives, à hauteur de 12 M€.

En parallèle, la Banque Européenne d'Investissement (BEI) a confirmé son intérêt pour le projet, et étudie la possibilité d'apporter 20 M€ sous forme de dette senior.

#### **CHO Locminé**

L'autorisation d'exploiter a été obtenue fin 2016, la société communiquera dès que cette autorisation aura été officiellement purgée des recours.

La structuration du financement de CHO Locminé pourra débuter dès que le financement de CHO Tiper aura été sécurisé.

#### **Autres projets CHO Power**

Suite aux modifications apportées mi-2016 par le gouvernement aux régimes de soutien aux énergies renouvelables, les modèles économiques des projets CHO Brocéliande, CHO Le Poher, et CHO Rives-de Moselle, dans leur configuration actuelle, pourront être amenés à évoluer.

La solution CHO Power suscite toutefois un très fort intérêt des collectivités locales françaises, ce qui permet au portefeuille de CHO Power de s'enrichir de nouveaux projets, susceptibles d'être activés à partir de 2018. La reconnaissance et le soutien apportés à la filière gazéification par le SER (Syndicat des Energies Renouvelables) dans leur Livre Blanc 2017 témoigne de l'intérêt de la technologie CHO Power pour répondre aux enjeux de la transition énergétique.

### **13.4 Traitement de l'Amiante (Inertam)**

#### **Production**

Le four arrivant au terme de sa campagne, il a été arrêté en janvier 2017 pour procéder à sa réfection totale, conformément au planning de maintenance.

Toutefois, le contrôle des installations périphériques et du stock de vitrifiat ont nécessité des interventions supplémentaires, et par souci de précaution des analyses complémentaires, retardant le redémarrage de la production de 3 à 4 semaines. La mise en service du four à neuf devrait permettre de compenser ce léger retard.

#### **Perspectives – investissement dans un four de rechange**

L'impact des incidents exceptionnels survenus en 2016 sur la rentabilité et la productivité dont l'une des conséquences collatérales est l'accroissement du volume des déchets stockés, a conduit le conseil d'administration du 1<sup>er</sup> février 2017 à autoriser l'investissement dans un four de rechange. L'interchangeabilité des fours permettra en effet de fiabiliser la productivité en mutualisant le risque d'arrêt consécutif à un incident technique, et d'augmenter sensiblement la capacité de production en réduisant la durée des arrêts de maintenance programmés.

Cet investissement devrait rentrer en production début 2018, à la date de l'arrêt programmé pour entretien du four actuellement en production et permettra, comme indiqué ci-dessus, d'accompagner la croissance tout en respectant les contraintes de stockage.

Aux mesures de sécurité renforcées pour l'unité, s'ajoute une forte pression réglementaire qui entraîne des coûts de fonctionnement et d'investissement supplémentaires. Ceci a amené la société à augmenter les tarifs de traitement des déchets amiantés à compter de septembre 2016. Toutefois, la production 2017 se fera prioritairement à partir du stock de déchets non impacté par cette augmentation dont les pleins effets sur le compte de résultat se verront en 2018.

Malgré cette augmentation des tarifs, le rythme des livraisons de déchets amiantés reste soutenu, traduisant l'intérêt accru du marché pour la solution d'élimination définitive proposée par Inertam, et devrait permettre à Inertam de renouer rapidement avec sa bonne dynamique de croissance.

# **EUROPLASMA**

A leading Provider of Clean Technology and Clean Energy Solutions

Société Anonyme au capital de 11 165 394,90 euros  
471 Route de Cantegrit Est - BP 23  
F-40110 Morcenx  
Tél : +33 (0) 556 497 000  
B 384 256 095 RCS Mont-de-Marsan  
[www.europlasma.com](http://www.europlasma.com)

**ALEUP**  
**LISTED**  
NYSE  
ALTERNEXT.